

Rapport annuel « Ville et Handicaps »

Actions et services en faveur des personnes en situation de handicap

Bilan 2021 – Points forts 2019-2020 Perspectives



Espace Petite Enfance JARRIN (2019) : réhabilitation de locaux dans le GS Jarrin pour créer un EPE, aménagement d'un ascenseur permettant également l'accès à l'étage de l'école



Rue Jean-Marie VERNE : Réaménagement complet – réfection des trottoirs et de la chaussée, plantations, création d'une piste cyclable bidirectionnelle – Travaux 2019-2020-2021



Parc de BOUVENT - 2021: mise en place d'un service d'aide à la mobilité des personnes à mobilité réduite pour faciliter leurs déplacements : transport d'usagers en voiturette adaptée et prêt de matériels adaptés

I. Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse	3 - 30
1. Concertation	
a- <i>Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées</i>	
b- <i>Concertation avec les usagers</i>	
2. Déplacements dans la commune	7
a- <i>Études – Accès à la voirie</i>	
b- <i>Aménagement de l'espace public</i>	
c- <i>Transport</i>	
3. Accessibilité des installations et établissements recevant du public	16
a- <i>Études</i>	
b- <i>Travaux d'accessibilité</i>	
4. Logement	20
5. Emploi	20
6. Enfance Éducation	21
7. Culture, Sports et Loisirs	21
a- <i>Soutien aux associations</i>	
b- <i>Incitation des personnes en situation de handicap à la pratique d'activités et manifestations</i>	
8. Information	27
9. Vie à domicile	27
10. Vie sociale	28
11. Formation	29
II. Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse	31 - 39
1. Transport	31
a- <i>Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse</i>	
b- <i>Actions menées par le Département de l'Ain</i>	
2. Logement	34
a- <i>Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse</i>	
b- <i>Actions menées par le Département de l'Ain</i>	
3. Culture, Sports et Loisirs :	35
a- <i>Actions menées par la MJC</i>	
b- <i>Actions menées par le Théâtre</i>	
c- <i>Actions menées par la Tannerie</i>	
Partie II. Perspectives	40- 43
1. Concertation	
2. Déplacements dans la commune	
3. Accessibilité des lieux publics	
4. Emploi	
5. Culture, Sports et Loisirs	
6. Formation	
Illustration de travaux d'aménagements – avant et après réalisations	44

Rapport « Ville / Handicaps »

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 46) et de la délibération du 17 décembre 2007 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, un rapport annuel doit être élaboré.

A l'initiative de la commission accessibilité de la Ville de Bourg-en-Bresse, il a pour objet de :

- . Constater l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse
- . Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant
- . Restituer, sur le territoire de la Ville, les actions menées par les autorités compétentes au niveau des transports et du logement adaptés
- . Recenser l'ensemble des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap

Le dernier bilan instruit par la commission accessibilité de la Ville porte sur l'année 2018 (présenté au Conseil Municipal en juin 2019).

Le renouvellement du Conseil Municipal en 2020, l'étude d'un nouveau format de la commission accessibilité élargie à de nouveaux membres et le contexte sanitaire n'ont pas permis d'élaborer les bilans des actions menées en 2019 et 2020. La commission accessibilité s'étant installée en octobre 2021, le travail d'élaboration et d'instruction a pu reprendre.

Ainsi, ce présent rapport dresse les actions et aménagements réalisés en 2019-2020 (points forts), 2021 (*État général de l'accessibilité dans la commune*) et à poursuivre (*perspectives 2022 et suivantes*) par la Ville et, sur son territoire, par d'autres structures en matière de transport et logement adaptés.

Les actions spécifiques ayant bénéficié d'un soutien de la Ville sont également valorisées dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs, ainsi que les initiatives de partenaires culturels.

Il sera présenté au Conseil Municipal puis transmis au représentant de l'État dans le département, aux présidents du Conseil Départemental et de Grand Bourg Agglomération (GBA), au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Partie I. État général de l'accessibilité dans la commune

Les aménagements et services proposés aux personnes en situation de handicap sont :

- explicités à partir des 11 thèmes de la charte locale « Ville et Handicaps », signée le 13 mars 2006
- hiérarchisés, selon 2 volets, conformément aux orientations de la commission accessibilité de la Ville.
 - 1^{er} volet : actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse
 - 2^{ème} volet : actions menées sur le territoire de la Ville de Bourg par d'autres collectivités, en matière de logement et transport adaptés, et dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs.

I. ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE :

1. CONCERTATION

Dans le cadre d'une démarche globale destinée à améliorer le bien-être des usagers, notamment en situation de handicap, les actions et avant-projets d'aménagements sont étudiés en concertation avec les organismes institutionnels, les associations représentatives et les usagers.

A- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - CCA :

Créée en décembre 2007, la commission s'est installée en juillet 2008 puis a été renouvelée en 2014 et en 2021. Conformément à la Loi handicap de 02/2005 et à l'ordonnance du 26/09/2014 renforçant son rôle d'observatoire local d'accessibilité, la commission est composée depuis sa création de représentants de la commune, d'associations de personnes handicapées, de retraités, de commerces et d'organismes institutionnels.

L'année 2021 fut marquée par l'élargissement de la composition et des réflexions à d'autres usagers (associations de cyclistes, conseils citoyens, centres sociaux) pour prendre en compte :

- L'évolution de la réglementation institutionnalisant le caractère universaliste de l'accessibilité (Lois 28/12/2015 et 24/12/2019) : évolution des missions, élargissement de la composition à d'autres usagers de la Ville, suppression de la référence aux seules « personnes handicapées » dans la dénomination de la commission.
- Les nouveaux modes de déplacements : essor des vélos, trottinettes...
- Les préoccupations locales de terrain sur le partage des espaces publics et la sécurisation des déplacements (conflits d'usages), notamment des plus vulnérables (bilan-recommandations de la commission accessibilité de 02/2020).

Le rôle d'observatoire local d'accessibilité de la commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne du déplacement. Les objectifs poursuivis sont :

- D'améliorer l'autonomie et le confort de vie des personnes par des actions concertées avec les partenaires, pouvant aller au-delà des réglementations existantes
- De changer globalement l'état d'esprit de tous les acteurs pour intégrer en permanence et à tous les niveaux, les questions de l'accessibilité à tous les usagers.

Selon la réglementation en vigueur (Lois 11/02/2005, 28/12/2015 et 24/12/2019) et la délibération constitutive de décembre 2007, la commission :

- Rédige le rapport annuel (constats d'accessibilité et propositions d'améliorations) - Cf. page 3
- Formule un avis sur les avant-projets d'aménagements
- Veille à la mise en œuvre et au suivi de la réglementation
- Tient à jour, par voie électronique, la liste des ERP accessibles et ayant fait l'objet d'un dépôt d'Ad'AP à partir des documents qu'elle reçoit (ordonnance 26/09/2014 – Loi 28/12/2015)
→ La Préfecture publiant également ces données sur le territoire de l'Ain (Art R 111 19 41 du CCH), mise en lien sur le site de la Ville, conformément à l'avis de la CCA de la Ville de 11/2016, de la liste numérique des données publiées sur le site de la DDT 01 : <http://www.ain.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-agendas-d-accessibilite-a3685.html> à savoir :
 - Liste des demandes de prorogation définissant la date limite de dépôt de l'Ad'AP
 - Liste des établissements ou installations couverts par un ADAP
 - Liste des ERP déclarés comme étant accessibles par leurs propriétaires ou exploitants
 - Liste des ERP ayant été rendus accessibles entre le 1er janvier 2015 et le 27 septembre 2015
 - Liste des ERP mis en conformité à l'issue de l'approbation d'un Ad'AP
- Recense l'accessibilité des itinéraires et cheminements dans un rayon de 200m autour des points d'arrêts de bus prioritaires (Loi 24/12/2019).

En 2019, la commission s'est réunie 3 fois pour donner un avis sur 14 dossiers liés :

- A des projets d'aménagements d'espaces publics,
- Au suivi d'actions et de travaux réalisés et programmés pour faciliter les déplacements et l'accès aux ERP communaux

2020 : 1 réunion en février -avant les élections municipales et le confinement lié à la crise Covid– 5 dossiers traités

2021 : réunion d'installation en octobre - 5 dossiers traités

B- CONCERTATION AVEC LES USAGERS :

Afin de favoriser et sécuriser les déplacements dans la ville, les difficultés rencontrées, les demandes et projets d'aménagements de la voirie et des espaces publics sont évalués sur le terrain en concertation avec les usagers, leurs représentants associatifs, les services municipaux, les élus et autres organismes compétents.

Ainsi, les demandes de proximité des personnes en situation de handicap et d'associations représentatives sont toutes traitées avec sérieux afin de trouver une solution adaptée et collective prenant en compte les contraintes d'usages, réglementaires, techniques, budgétaires ...

Coordonnées par une chargée de Mission Handicap en lien avec les services municipaux et un service administratif dédié chargé du suivi des demandes de proximité, elles donnent lieu à des études, visites de terrain, sensibilisations, courriers aux administrés, verbalisations, réfections de voirie...

→ 2021 : plus de 50 demandes adressées, liées à l'accessibilité ou à la sécurisation des déplacements (20 en 2020 – 50 en 2019).

La majorité des problématiques soulevées ont été résolues ; certaines nécessitant en amont les expertises impliquant des délais d'instruction.

♦ **Demands sollicitées en faveur des déplacements.** Exemples d'études et de réalisations 2019- 2020 et 2021: 2019 :

Rue Tony Ferret-angle Bd de Brou : élargissement ponctuel du trottoir pour mises aux normes PMR

Chemin des Sardières : création d'une dalle béton déportée hors trottoir pour container tri sélectif

Rue Villeneuve : déplacement de la place GIC pour améliorer la continuité de cheminement sur le trottoir jusqu'à l'entrée du lycée

Rue de la République : reprise, dans l'attente des travaux de réfection globale de la rue, de bordures décollées, cassées et de nids de poules pour éviter les risques de chutes des mal marchants.

Rue du docteur Duby : rafraîchissement des marquages au sol des places GIC à proximité de l'IME Henry Lafay

Parc des Baudières : rafraîchissement de la peinture blanche appliquée sur du mobilier urbain (potelets, garde-corps, pierres d'enrochement...) pour être plus visibles par des riverains mal voyants et améliorer ainsi leurs déplacements

2020 :

Rue Xavier Privas angle rue du Pont des Chèvres : abaissement de bordures pour mise aux normes du passage piétons

Entourage d'arbres – avenue Alphonse Baudin : suite à une visite de terrain en 2019 avec des représentants associatifs (APF et APRIDEV) pour améliorer les continuités piétonnes au droit des terrasses, application au pied d'arbres d'un gravier compacté pour combler les ruptures de niveau et éviter les risques de chute des piétons

Rue de Pardailan : aménagement d'une main courante à hauteur de marches menant au parking pour faciliter les déplacements de personnes âgées

Av A Mercier – angle rue des Dîmes : sécurisation de la traversée piétonne par l'aménagement de balises de part et d'autre du passage-piétons et installation d'un radar pédagogique pour faire ralentir la vitesse des véhicules

Rue Alfred Berthollet angle rue des Frères Lumières : création d'un plateau surélevé pour mise aux norme des traversées piétonnes

2021:

Rue des Dîmes : création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Joncs pour mises aux normes PMR de la traversée du carrefour (3 traversées)

Avenue des Sports : matérialisation d'une interdiction de stationner sur le trottoir, côté gymnase Charles Robin, pour sécuriser les traversées piétonnes et les déplacements des déficients visuels

Bouvent – service d'aide à la mobilité (2021) : étude en partenariat avec la Coordination Handicapés et l'Association des Paralysés de France, d'améliorations favorisant les déplacements et la pratique d'activités de personnes à mobilité réduite – Cf. page 22

Création / mise aux normes de stationnements réservés (GIC) : étude des demandes avec les usagers. Exemples :

- Groupe scolaire Daudet : matérialisation d'un GIC sur le parking pour faciliter l'accès d'un élève en fauteuil ; Installation de barrières pour empêcher l'accès des voitures au parvis
- Rue des Fontanettes : matérialisation d'un GIC pour faciliter l'accès de riverains en situation de handicap et la pose/dépose de personnes véhiculées par des services de transport/professionnels de santé (Rubis'plus PMR, ambulances etc) ; Suppression d'obstacles pour permettre la continuité de cheminement

- Rue de la Grenouillère-côté Vicaire : déplacement et mise aux normes d'1 GIC existant (parking fermé) sur voirie pour améliorer l'offre de stationnements au bas de la rue (commerces et cabinet médical) et faciliter l'accès de riverains en situation de handicap
- Rues Lamartine - Delestraint : allongement de la place GIC et sécurisation de la traversée piétonne devant le collège Jeanne d'Arc. Création d'1 place GIC rue Delestraint
- Champ de Foire : étude de créations/déplacements des GICs existants pour amélioration l'offre de stationnement les jours de marché – réalisation mars 2022

♦ **Autres exemples de dossiers étudiés en concertation et de réalisations :**

Sécurisation des manifestations publiques dans le cadre du plan Vigipirate : ce dispositif contraint de sécurité pouvant altérer la qualité des déplacements des piétons, étude en amont avec les organisateurs et partenaires du positionnement des installations et protections diverses pour favoriser un cheminement minimal.

Evacuation des publics à mobilité réduite dans les ERP communaux en cas d'incendie – 2019 : essais sur site (Médiathèque CAMUS) de plusieurs chaises d'évacuation pour cibler, avant acquisition, les plus adaptés au regard des spécificités des escaliers (colimaçon, droits, régularité des marches...)
Concertation avec les pompiers (SDIS), la Coordination Handicapés et l'Association des Paralysés de France

Tour de France 2020 : en vue de l'accueil de stands sur le parvis du Monastère Royal de Brou, tests de tapis roulants en partenariat avec la Coordination Handicapés et l'Association des Paralysés de France pour faciliter la circulation des usagers en fauteuil roulant et des personnes à mobilité réduite. En raison des conditions sanitaires liées à la crise COVID, la manifestation sur le parvis a été annulée.

Végétalisations des trottoirs : création au pieds des murs de micro-fosses de plantations entretenues par les habitants pour développer la présence du végétal en ville.

- Étude des demandes sur site pour une meilleure prise en compte des normes et des usages
- Autorisations délivrées par la Ville :
→ soumises au respect d'une charte stipulant les conditions d'entretien, et limitant l'emprise de la végétation pouvant déborder sur les trottoirs
→ révocables en cas de non-respect des conditions indiquées dans la charte
- Rues concernées en 2021 : rues des Cèdres, Eugène Dubois, Delattre de Tassigny, Place des Cyclamen, avenue Amédée Mercier et allée des Aviateurs.

Bacs à déchets ménagers sur trottoirs – compétence GBA : recherches de solutions sur le domaine public et privé pour favoriser les déplacements des piétons pouvant être gênés par la présence de bacs, et obtenir la largeur minimale de cheminement réglementaire lors de la collecte :

- En lien avec GBA, les riverains, organismes privés et, selon la problématique globale rencontrée, les membres de la commission accessibilité et les élus
- Au « cas par cas » pour prendre en compte les situations complexes et spécifiques : contraintes liées aux caractéristiques de la voirie, problème de civisme (non-respect du règlement de collecte), possibilité de remisage en dehors des trottoirs (ex : dans les immeubles, sur des stationnements...)
- Exemples d'études et de réalisation concertées :
→ dans le cadre de travaux d'aménagements de voiries : rue Montholon (réfection globale), Espagne, Jean Mermoz (élargissement des trottoirs pour intégrer les bacs) ...
→ déplacements ou retraits de containers pour libérer les cheminements : chemin des Sardières, avenue de Lyon, passage des Cordeliers, rue Bourgmayer, avenue du Mail...

Terrasses et supports commerciaux :

- Examen de demandes de création, d'extension ou de reconduction d'implantations annuelles
 - Proposition aux commerçants, lors de visites de terrain, d'emplacements adaptés favorisant les déplacements (prise en compte des normes d'accessibilité, implantations favorisant un cheminement longitudinal sans obstacle...) et conciliant l'attrait commercial des équipements
- ⇒ L'année 2021 fut marquée par une instruction plus stricte ; plusieurs mises en demeure de retrait ont été dressées pour non mise en conformité. Les équipements n'ont néanmoins pas été retirés, les mises en conformité ayant été faites.

- ⇒ Crise sanitaire - Extension provisoire de terrasses en 2020 : pour accompagner la reprise d'activité des commerces dans de bonnes conditions sanitaires, l'installation et l'extension provisoire de terrasses a été autorisée du 1^{er} juin au 31 septembre 2020.
 - instruction de l'ensemble des demandes au cas par cas pour conserver un cheminement d'1,40m et plus, et dans la mesure du possible, longitudinal ; quelques demandes d'extensions COVID ont été refusées
 - Délimitation des autorisations accordées à minima par un tracé au sol
 - Contrôles réguliers du respect des règles par la Police Municipale.

Feux tricolores sonorisés :

- ◆ **Poursuite de l'installation de dispositifs sonores** avec indication du nom des rues traversées sur des trajets priorités par les usagers et selon les opérations d'aménagements de l'espace public (mises aux normes européennes et d'accessibilité).
 - 48 carrefours équipés sur 57 au total, dont 7 de 2019 à 2021. Cf. *liste des feux aménagés page 12 et cartographie des emplacements page illustrations*
- ◆ **Distribution de télécommandes aux personnes déficientes visuelles :**
 - Conditions d'attribution définies en lien avec la commission accessibilité et l'association APRIDEV :
 - > Bénéficiaires :
 - Personnes titulaires de la carte d'invalidité "cécité" ou "besoin d'accompagnement cécité"
 - Personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Bourg-en-Bresse
 - > Prise en charge :
 - Personnes domiciliées à Bourg-en-Bresse : matériel financé par la Ville, remis à titre gratuit à l'utilisateur
 - Personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération, hors Bourg : financement par la Ville de Bourg et l'utilisateur, à hauteur de 50%, soit 22€
 - Nombre de télécommandes distribuées :
 - Parmi les 40 télécommandes acquises en 2012, 32 ont été distribuées dont 4 en 2021 et 1 en 2020
 - 29 Burgiens
 - 3 personnes domiciliées sur le territoire de l'agglomération, hors Bourg.
- ◆ **Communication :**
 - Mise en ligne, sur le site Internet de la Ville, de la liste des feux sonores équipés au 31/12/2021 et du mode d'emploi du matériel, en format audio et en gros caractères.
Cf. lien : <http://www.bourgenbresse.fr/Vivre-a-Bourg/Solidarite-sante-et-social/Handicap/Amenagement-de-l-espace-public-et-du-cadre-bati/Accessibilite-de-la-voirie-et-du-cadre-bati>

Débitumisation des cours d'écoles :

- ◆ Dans le cadre d'une démarche de débitumisation de l'ensemble des cours d'écoles publiques consistant à remplacer de la surface en enrobé par des sols poreux (copeaux de bois, gazon...), prise en compte de l'accessibilité des déplacements (cheminements dans la cour, accès aux équipements). Cf. page 15
- Concertation, en amont des travaux, de l'équipe enseignante, des élèves, des personnels d'entretien et périscolaire de chaque école pour co-construire le projet et connaître les usages et besoins.
2021 - Groupe scolaire des Dîmes : cette année fut marquée particulièrement par le projet du groupe scolaire des Dîmes accueillant une classe ULIS, dont l'objectif est de favoriser l'accès des élèves en situation de handicap moteur à un espace naturel, ludique et inclusif.
Plusieurs rencontres, dont une simulation en fauteuil roulant et en déambulateur dans une cour aménagée, ont eu lieu avec l'école et les professionnels intervenant auprès des élèves en situation de handicap (Sessad de l'APF). Ces rencontres ont permis de réaliser un état des lieux et de proposer des aménagements adaptés – réalisation avril à juin 2022.

2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE

A- ÉTUDES - ACCES A LA VOIRIE :

Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) 2016-2020

- *Loi du 11/02/2005 - décret 2006-1657 du 21/12/2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.*
- ◆ **Objet** : Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées les circulations piétonnes et les aires de stationnement situées sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse.

- ◆ **Démarche mise en œuvre :**
- **Définition en 2009 d'un périmètre d'étude et de voiries prioritaires** (50 km soit 200 tronçons env.) selon les pôles générateurs de déplacements et les besoins des usagers. Travail préalable effectué avec les membres de la commission accessibilité de la Ville. La notion de continuité des déplacements a été privilégiée.
- **Réalisation de diagnostics d'accessibilité finalisés en 2014 :**
 - **réglementaires** : par les services municipaux, puis par un bureau d'études dans le cadre d'un groupement de commandes lancé par l'agglomération de Bourg-en-Bresse en vue de l'élaboration du PAVE
 - **d'usages lié aux déplacements** : recensement, par les membres de Conseils Citoyens, des difficultés (obstacles, ruptures de cheminements...) et besoins des piétons en terme de sécurité, de continuité de cheminements et de confort d'usage.
- **Définition en 2015 de priorités d'aménagements** selon des critères notamment liés :
 - à la complexité et au coût des travaux,
 - au niveau d'accessibilité de chaque rue en privilégiant la sécurisation et la continuité des déplacements

◆ **Adoption du PAVE** au Conseil Municipal le 1er février 2016 :

⇒ Planification : **2016 – 2020**

⇒ **Plan d'actions et priorités de travaux** définis avec la commission accessibilité :

1_ Poursuite d'études et d'actions en faveur des déplacements

2_ Priorisation des travaux de mise en accessibilité des voiries prioritaires

→ **Travaux « légers »** : réalisations en régie (mise aux normes de signalisations, déplacement de mobiliers situés dans l'axe des cheminements...

→ **Travaux « moyens »** : réalisations plus complexes et coûteuses nécessitant l'intervention d'une entreprise (réfection de revêtements, mise aux normes de passages piétons, de stationnements réservés...)

NB : intégration des travaux « lourds » au programme voirie en fonction du budget disponible au plan pluriannuel d'investissement, dans la mesure où ils nécessitent une étude globale d'aménagements et occasionnent des coûts supplémentaires non chiffrés dans le diagnostic.

3_ Articulation des actions et travaux avec les réalisations existantes en faveur des déplacements

4_ Travaux réalisés (voiries prioritaires et autres voiries communales) dans le cadre :

→ d'opérations programmées

→ d'aménagements ciblés et ponctuels pour répondre aux besoins des associations et usagers

◆ **Bilan au 31/12/2020**

• **Actions :**

→ Parmi les actions menées, l'attention portée pour limiter les obstacles sur voirie (étude de positionnements adaptés des mobiliers urbains et équipements commerciaux) et la formation de près de 150 agents municipaux intervenant sur le domaine public ont été appréciées par la commission accessibilité (bilan CCA 2019). Cette dernière a notamment permis de sensibiliser les agents sur l'impact de leurs activités et de faire évoluer leurs pratiques professionnelles en faveur des déplacements. Cf. page 29

• **Travaux :**

Nombre de **rues prioritaires définies** : 196

→ Rues accessibles/ permettant la continuité des déplacements : 125 (64%)

→ Travaux légers et moyens restant à traiter : 36 rues

→ Travaux lourds : 35 rues

⇒ Taux de réalisation de la stratégie définie : 82% (réalisation des travaux légers et moyens en 5 ans)

Cf. cartographie « voiries accessibles au 31/12/2020 et travaux restant à réaliser » page 54

Nombre de **stationnements réservés aux personnes handicapés** (domaine public) au 31/12/2020 : 334 dont
- de 2016 à 2020 = 33 créations + 21 mises aux normes (dont 2 déplacés) – 1 suppression

Nombre de **carrefours/traversées équipées de feux sonores** au 31/12/2020 : 47 sur 58 dont

- de 2016 à 2020 : 16 mises aux normes + 1 création + 1 suppression

→ Nombre de carrefours restant à équiper au 31/12/2020 : 11

Cf. Exemples de travaux réalisés dans le cadre du PAVE : pages 13 à 15

Cf. cartographie « Carrefours feux tricolores sonorisés au 31/12/2020 » page 55

⇒ **Montant estimatif des travaux :**

Part globale estimative des travaux ayant amélioré l'accessibilité, la continuité et la sécurisation des déplacements (ensemble des voiries de la commune hors grosses opérations) :

2016-2020 = 1 627 000€ soit en moyenne 325 000€/an

2021 = 300 000€ (hors opération Amiot)

Plan vélo 2021-2026 :

◆ **Adoption des grands principes du Plan Vélo 2021-2026 - décembre 2021 :**

- **Objectifs** : développer la pratique du vélo sur la Ville, la rendre plus accessible, agréable et sécurisée.

• **Grands principes** :

- Développer le réseau d'aménagements cyclables actuel en dotant notamment les axes structurants pour assurer un meilleur maillage cyclable de la Ville.
- Produire un guide des bonnes pratiques pour favoriser le partage de l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les usagers.
- Mettre en place une aide financière à l'acquisition de vélos, dont des vélos adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Des **principes secondaires** sont également prévus :
 - Développer des stationnements vélo sécurisés.
 - Développer des services disponibles pour accompagner la pratique du vélo.
 - Créer une charte des aménagements.

- ⇒ Pour affiner ces principes et prendre en compte les attentes et besoins des usagers de l'espace public, une **concertation** a été lancée sous la forme d'une e-consultation et d'une journée d'information et d'échanges. Les membres de la commission accessibilité ont été invités à participer.

Continuité et sécurisation des déplacements

◆ **Lors de chantiers => Refonte du règlement de voirie en 2019**

Objet : Renforcement des règles, du contrôle et du suivi des chantiers des tiers pour s'assurer :

- de la conformité de la signalisation
- du respect des délais annoncés
- de la remise en état rapide des revêtements
- de la continuité de déplacements des piétons

- ⇒ Intégration d'une annexe spécifique sur le « maintien des usages de l'espace public pendant les chantiers »

◆ **Par la limitation de vitesse :**

- En « zones de rencontres » : l'automobiliste roule à 20 km/h et laisse la priorité aux piétons et cyclistes en tout point de la chaussée
- En « zones 30 »

2019 : Extension de la zone de rencontre aux rues du centre-ville, avec mise en place d'une communication importante : totems en entrée de zone, pictogrammes « zone zen » au sol en entrée et en rappel

: Renforcement de la signalisation d'entrées de « zones 30 »

◆ **Par la séparation des flux piétons/cycles lors de nouveaux aménagements pour une circulation des usagers plus sûre**

- Couloirs piétons/cycles séparés sur trottoirs par une bande en résine ; piste cyclable de couleur rouge. Exemples : avenue Maginot, Bd Edouard Herriot ...
- Pistes cyclables sur chaussées. Exemples : pistes bidirectionnelles J.-Marie Verne, Bd St Nicolas, Maréchal Juin

Vigilance quotidienne de la Police Municipale :

- ◆ **Interventions et verbalisations dressées** pour veiller à la libre circulation des piétons sur les trottoirs
- **Stationnements gênants** sur trottoirs, passages piétons, espaces piétonniers, bandes cyclables...: 818 verbalisations
- **Stationnement sur emplacements réservés aux personnes handicapées** : 106 verbalisations
- Occupation du domaine public par des **équipements commerciaux** (terrasses, chevalets...) : 23 interventions
- Occupation du domaine public par des entreprises ou particuliers dans le cadre de **travaux, chantiers ou déménagements** : 58 interventions

- Occupation du domaine public par des **bacs et sacs à déchets ménagers, dépôts sauvages...** : 28 verbalisations
- **Végétation débordant sur la voie publique** (haies, arbres, massifs...) : interventions auprès des propriétaires pour faire tailler les végétaux et améliorer ainsi la qualité des déplacements : 38 mises en demeure 2019 : modification de la procédure contraignant le propriétaire de la végétation à tailler celle-ci pour garantir l'accessibilité avec intégration d'une mise en demeure dès la constatation

Stationnement sur le domaine public :

- ◆ **Renforcement de la politique de stationnement depuis le 1er janvier 2017**
- **Objet** : favoriser la rotation des véhicules et permettre aux automobilistes de trouver une place en centre-ville.
→ La rotation des véhicules améliore également l'accès et les déplacements des personnes à mobilité réduite souhaitant utiliser une place « classique » pour stationner au plus près du commerce ou du service souhaité.
- **Mise en œuvre** :
→ Limitation du stationnement à 2h15 en zone de courte durée (zone orange)
→ Création en 2017 d'un parking à gratuité limitée sur le Champ de Foire pour libérer des places au plus près de l'hyper-centre, occupées jusqu'alors par des pendulaires à la journée.
Gratuité du stationnement : jusqu'à 2h
- ◆ **Gratuité des stationnements – Loi du 18 mars 2015**
- Sur le domaine public (hors parcs fermés)
- Conditions : apposer sur le pare-brise la carte de stationnement réservée aux personnes handicapées attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC).

Implantation de terrasses et supports commerciaux

- *Arrêté municipal n° 53199 du 13 février 2018 régissant l'occupation du domaine public par des terrasses, éta-lages et autres équipements commerciaux*
- *Guide des bonnes pratiques de l'utilisation du domaine public par les terrasses* :
→ Document édité en 2018
→ Objet : précise aux commerçants, à travers l'illustration de « bons » et « mauvais exemples » et dans le respect de la liberté du commerce, les principes et pratiques garantissant :
> un partage apaisé de l'espace public
> l'accessibilité du domaine public et des terrasses elles-mêmes aux personnes handicapées
→ Distribué lors de toute nouvelle autorisation d'occupation du domaine public et consultable sur le site Internet de la Ville
- ◆ **Mise en œuvre locale** :
- **Analyse des demandes d'occupation du domaine public** selon les règles ci-après :
→ Respect du cheminement de 1,40 m minimum ou plus, libre de tout obstacle et si possible, longitudinal. Le guide des bonnes pratiques encourage un passage libre de 1,60m.
→ Prise en compte du mobilier urbain existant
→ Limitation du nombre de supports commerciaux (chevalets) ; un seul pour les terrasses inférieures à 50m², et deux pour les terrasses supérieures à 50m² ; refus de l'installation en cas de largeur insuffisante sur le trottoir
→ Interdiction, pour les terrasses, de positionner des chaises dos au cheminement.
→ délimitation des terrasses supérieures à 15m² par des claustras/ jardinières/marquages au sol
→ autorisation de terrasses sur stationnement respectant des critères précis.
- **Visite des établissements** sollicitant une nouvelle implantation (création ou extension) et ayant fait l'objet, les années précédentes, d'une attention particulière. Si besoin, propositions d'emplacements adaptés en lien avec le commerçant.
- **Rafraîchissement annuel des marquages au sol** défectueux pour délimiter les emplacements de terrasses et éta-lages
- **Contrôle, par la police municipale, du respect de l'autorisation** et du non-encombrement des trottoirs. En cas d'occupation illicite du domaine public, verbalisation et/ou retrait de l'équipement

- **Poursuite de la procédure de gestion des plaintes liées à l'implantation des terrasses sur le domaine public mise en place en 2016 :**
 - plainte due à un déplacement du mobilier par la clientèle : envoi d'un courrier au commerçant lui demandant d'être vigilant quant au comportement de sa clientèle
 - plainte due à une implantation du mobilier par le commerçant non conforme à l'autorisation délivrée par la Ville : courrier d'avertissement avec AR.
 - => en cas de deuxième constat de matériel non autorisé ou de débordement avéré sur le cheminement piétons devant être laissé libre sans prise de mesure par le commerçant : courrier avec AR et application d'une sanction cumulative consistant à verbaliser et à diminuer la surface autorisée pour permettre le respect de la surface nécessaire au cheminement

Implantation de bacs à déchets ménagers sur le trottoir : étude des emplacements des matériels de collecte pour faciliter les déplacements des piétons.

- ◆ **Actions menées par GBA, autorité compétente, en lien avec les services de la Ville :** Exemples :
- **Etude en amont de positionnements adaptés** prenant en compte la configuration des lieux, les normes d'accessibilité et les besoins des usagers :
 - Dans le cadre de l'instruction des permis de construire : implantation des locaux poubelles, prescriptions techniques relatives aux installations, information sur le règlement de collecte (heures de présentation des bacs), sensibilisation des bailleurs et syndicats à la problématique de l'accessibilité ...
 - Lors de travaux d'aménagements de voiries
 - Lors d'implantations de matériels de collectes
- **Points d'apports volontaires engendrant des problèmes d'accessibilité :**
 - Étude de solutions au cas par cas :
 - > Développement de la collecte sélective en porte à porte
 - > Déplacements ou retraits des matériels en concertation avec les usagers pour libérer le cheminement.
 - Exemples de rues concernées : cf. page 6
 - > Prise en compte de la problématique dans le cadre de travaux d'aménagements.
- **Sensibilisation aux problèmes d'accessibilité** que peuvent engendrer les dépôts sauvages et les bacs sur le trottoir :
 - Des agents de GBA au bon positionnement des bacs après collecte
 - Des commerçants du centre-ville sur les bonnes pratiques à adopter
 - Des professionnels, bailleurs et particuliers à l'aide des documents de communications
 - Des riverains
 - > à l'aide d'un autocollant de sensibilisation apposé sur le couvercle des bacs gênants (mise en œuvre 2016)
 - > dans le cadre des campagnes de sensibilisation aux règles de propreté urbaine et à la collecte des déchets :
 - Exemples d'actions menées de 2019 à 2021 :
 - Nb : pendant la période de pandémie, les animations et le "porte à porte" ont été suspendus
 - Actions en "porte à porte" : Casernes, avenue de Mâcon, Notre-Dame, Bichat, Lagrange, Pioda, Bernard, Foch, Nivernais, Jean Jaurès, Croix Blanche, Baudin, Lalande, A. Mercier, Bièvre, Ch. Robin, Villeneuve, Victor Hugo, Tulipes, Thomas Riboud, Teynière – Clavagry, Montholon, Mâcon, Lyon, Thomas Riboud, Litré, Gabriel Vicaire, Bons Enfants...
 - Echanges auprès de structures et lors de manifestations publiques :
 - * Tremplin, ADOMA, Lyon 3, CIDFF, centre d'hébergement provisoire (ALFA3A), théâtre Bourg, écoles, centres de loisirs et collèges
 - * Bouvent (les Estivales du sport), Educap'city, Braderie, animation JL (défi kids), Fête de la science, Marché aux bonnes astuces...
 - Transmission dans les boîtes aux lettres de courriers, tracts, guides de tri...
 - > envoi de courriers nominatifs pour rappel du règlement de collecte (horaires de présentation des bacs...) et en cas de dépôts sauvages :
 - 1389 courriers adressés : 574 par le service Collectes de GBA et 815 par le service propreté de la Ville.

- **Procédure en cas de non-respect du règlement de collecte ou en cas de plainte** : lorsqu'un bac est laissé, en dehors des jours et horaires définis, sur l'espace public ou gêne l'accessibilité des passants :
 - apposition de l'autocollant sur le bac incriminé par les agents de l'Unité Cadre de Vie (UCV), du service propreté de la Ville ou par les agents de GBA (animateurs en gestion de déchets).
 - envoi d'un courrier aux utilisateurs du bac leur rappelant l'obligation de remisage en intérieur et précisant qu'en cas de non-respect des consignes, un PV sera dressé et le bac sera retiré.
- Retrait du bac :
 - > Si l'utilisateur se manifeste, le bac peut être rendu à condition qu'un accord soit trouvé pour son remisage sur le domaine privé : espace disponible existant, engagement des utilisateurs pour le rentrer et le sortir. A défaut la collecte passera en sacs.
 - > Si le bac est rendu mais l'incivilité se poursuit, le bac est retiré de manière définitive
 - Contrôle du respect des mesures mises en place par la Police Municipale et l'UCV
- **Contrôles et interventions lors de patrouilles de la Police Municipale et de l'Unité Cadre de Vie 2020** : mise en place d'une action hebdomadaire dédiée au non encombrement des trottoirs par des bacs à déchets ménagers : contrôles réalisés sur 1 journée ciblée de la semaine, au Centre-Ville. Pendant la période COVID, les contrôles ont dû être annulés pour éviter la transmission du virus entre collègues de différents services intervenants.

B- AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :

Prise en compte de la réglementation en vigueur et des besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter et sécuriser leurs déplacements. Aménagements réalisés sur demande ou à l'initiative de la commune.

Stationnements situés sur le domaine public :

- ♦ **Stationnements réservés aux personnes handicapées : créations, mises aux normes, entretiens**
348 places sur le domaine public au 31/12/2021 (317 au 31/12/2018)
Mouvements 2019 :
 - 10 créations : rue Nicolas Faret (1) – rue Tony Ferret (1) - Gymnase des Venues (4) – Gymnase Louis Mouthier (1) – Chapelle des Venues (1) – Stade ASPTT La Chagne (1)
 - 3 mises aux normes : place Pierre Goujon (1) - Stand de Tir (2)
- 2020 :
 - 7 créations : rue Delestraint (1) – Avenue de l'Égalité (1) - Bd Edouard Herriot (1) - Gymnase Quinet (1) – EPE Baudières (2) – Cimetière (1)
 - 2 mises aux normes : rue de Crouy
- 2021 :
 - 14 créations : rue Delestraint (1) – rue Notre-Dame (1) – rue des Graves (1) – rue des Fontanettes (1) – place St Vincent de Paul (1) - Chemin de Curtafray (4) – Parking de Bouvent (4) – GS Daudet (1)
 - 3 mises aux normes : rue Lamartine (1) – avenue de la Victoire (1) - rue de la Grenouillère-angle Vicairie (GIC sorti du parking fermé Grenouillère)
- ⇒ Publication des emplacements sur le site internet de la Ville : liste actualisée au 31/12/2021
<http://www.bourgenbresse.fr/Vivre-a-Bourg/Solidarite-sante-et-social/Handicap/Amenagement-de-l-espace-public-et-du-cadre-bati/Accessibilite-de-la-voirie-et-du-cadre-bati>
- ♦ **Renouvellement et mise en accessibilité de l'ensemble du matériel de péage** : caisses automatiques, bornes, barrières
- Parkings concernés :
2019 : Bons-Enfants, Préfecture, Grenouillère, Hôtel de Ville et Marché couvert

Bandes podotactiles : poursuite des aménagements pour sécuriser les traversées des piétons déficients visuels.

Feux sonores avec indication du nom de la rue :

- ♦ **Équipements progressifs** dans le cadre d'opérations d'aménagement de l'espace public, de mises aux normes, et sur demandes d'utilisateurs

2019 : Traversées aménagées :

Carrefour Maginot / Henry Dunant / Docteur Duby

Carrefour Maginot / Avenue de l'Égalité

Carrefour Édouard Herriot / Jean Morgon

+ Création d'une traversée sécurisée sur le boulevard Herriot entre le Pont des Chèvres et la rue Morgon

2020 :

Carrefour Jean Jaurès / place de la Libération / Lamartine

Carrefour Victor Hugo / Lazare Carnot

2021 :

Carrefour Charles de Gaulle / rue de la Providence

- ◆ **Remplacement des modules sonores vieillissants** en raison de fréquentes pannes constatées par les usagers et acquisition du logiciel de programmation (tablette) pour intervention des services sur site

2019 : 100 modules renouvelés pour un montant de 20 000€

- ◆ **Distribution de télécommandes** pour feux sonorisés aux personnes déficientes visuelles domiciliées sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Bourg en Bresse. Cf. page 7

Implantation de mobiliers sur le domaine public :

- ◆ **En dehors des cheminements ou dans l'axe des supports existants** pour une meilleure prise en compte des normes et limiter les obstacles. Étude des positionnements sur le terrain :
 - Panneaux de signalétique commerciale, économique et routière
 - Bacs à déchets ménagers (partenariat avec Grand Bourg Agglomération)
 - Terrasses : étude des nouvelles demandes, des extensions et en cas de difficultés de cheminements
 - Équipements ponctuels implantés à l'occasion de manifestations associatives ou commerciales

Opérations d'aménagement de l'espace public : créations, réfections et mises aux normes de trottoirs, abaissés de trottoirs, plans inclinés, passages piétons... Travaux ponctuels ou réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne. Cf. exemples de travaux réalisés de 2019 à 2021 ci-dessous.

- ◆ **Voiries et espaces publics identifiés comme prioritaires au PAVE 2016-2020** (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) :

a- Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :

Rue Montesquieu : réaménagement complet – création d'une chaussée partagée, rénovation de la chaussée et des trottoirs, plantations

2018-2019 : 1ère tranche - rue Molière à rue Racine

2020 : 2^{ème} tranche – rue racine à rue de la Chartreuse

Avenue Maginot – réalisation 2019 : dans le cadre du chantier de Grand Bourg Agglomération, création de pistes cyclables, accompagnement de la Ville en rénovant les trottoirs ; aménagement de bandes d'interception pour faciliter le guidage des non-voyants en amont des passages-piétons ; plantations

Rue de Montholon : réaménagement complet - rénovation de la chaussée et des trottoirs, rétrécissement localisé de la chaussée, plantations

2019 : 1ère tranche – rue Comte de la Teyssonnière à rue Branly

2020 : 2^e tranche – Rue Branly à avenue du Mail

Bb Édouard Herriot - section Morgon/Pont des Chèvres

2019-2020 : réaménagement complet – suppression d'une voie de circulation au profit des piétons et des cycles, aménagements paysagers et de berges, création d'un belvédère, réfection des passerelles piétonnes

Avenue Jean-Marie Verne - de Rue de St-Roch à place Perrier Labalme

2019-2020-2021 : réfection des trottoirs et de la chaussée, plantations, création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Opération Amiot sous maîtrise d'ouvrage Ville : réaménagement des espaces publics

Rue du 19 mars 1962 (travaux débutés en 2018) et Cours de Verdun : aménagements d'espaces piétons, fontaines, plantations, aires de jeux. Travaux 2021 finalisés en août 2022

Rue de Crouy - 2021 : réfection des trottoirs et de la chaussée

b- Travaux ponctuels légers et moyens :

Suppressions et déplacements de mobiliers urbains faisant obstacles aux déplacements (panneaux de signalétique routière et économique, bornes...) : places André Malraux, Alexandre Dumas et Mendès France, Allées des Écoliers et de la Petite Reyssouze, rues des Arbelles et Auguste Renoir ...

2019

Rue Léopold le Hon : réfection de la couche de surface du trottoir côté Sud

Bd de Brou : élargissement et modification des pentes à l'arrière du mur du Monastère de Brou pour mise en accessibilité du cheminement

Rue Tony Ferret-angle Bd de Brou : élargissement ponctuel du trottoir pour mises aux normes PMR

Rue du Pré Neuf : élargissement du trottoir côté immeuble, création de 4 passages piétons

Rue Comte de la Teyssonnière : mise en accessibilité des abords de la crèche du Peloux

Place Joubert : création d'une place PMR (en remplacement de celle non conforme côté square) et mise aux normes d'un passage piétons

Bd Saint-Nicolas : création d'un passage piétons avec ilot central

2020 :

Rue Léopold le Hon : réfection de la couche de surface du trottoir côté Nord

Allée de Challes : abaissement des bordures de trottoir face au n°9 pour améliorer la continuité piétonne

Rue Général Delestraint : création d'une place PMR devant le n°1

Bd Paul Valéry : création d'une place PMR devant le gymnase Quinet

Avenue de Bad Kreuznach (au rond-point de Strasbourg) : création d'un passage piétons pour continuité du déplacement

Rue Xavier Privas angle rue du Pont des Chèvres : abaissement de bordures pour mise aux normes du passage piétons

Avenue de l'Égalité : réalisation d'un cheminement aux normes devant magasin de fleurs et création d'une place PMR

2021:

Rue des Dimes : création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Joncs pour mises aux normes PMR de la traversée du carrefour (3 traversées)

Rue Lamartine : Mise aux normes de la place GIC et de la traversée piétons devant collège Jeanne d'Arc

◆ Autres voiries et espaces publics de la commune :

a- Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :

Rue des Tulipes : réfection chaussée et des trottoirs, création et mises aux normes de passages piétons, aménagement de dispositifs de ralentissement – travaux 2020- 2021

Rue Louise Chevrier, réfection chaussée et trottoirs, mise aux normes des passages-piétons, dispositifs de ralentissement – travaux 2021

Rue Paul Verlaine, réfection de chaussée, création et mise aux normes de trottoirs ; travaux 2021 cofinancés par la Ville de Bourg, la commune de Péronnas et Grand Bourg Agglomération - Finalisés février 2022

b- Travaux ponctuels légers et moyens :

2019 :

Chemin des Narcisses : aménagement de barrières bois et de marquages au sol pour sécuriser le cheminement piétons

Rue du Petit Montholon : création de trottoirs et de passages piétons aux normes PMR - travaux conjoints avec Saint-Denis lès Bourg

Rue Gabriel et Charles Voisin : élargissement du trottoir côté pair, création de 2 passages piétons

Rue Nicolas Faret : création d'une place PMR

Rues Honoré d'Urfé et Malherbes : élargissement des trottoirs, création de 3 passages piétons

Rue du Dauphiné : création d'un passage piétons

Rue Jean-Mermoz : création d'une dalle béton déportée hors trottoir pour un container à ordures ménagères

Chemin des Sardières : création d'une dalle béton déportée hors trottoir pour un container de tris sélectifs

2020 :

Rue de la Citadelle : réfection des trottoirs, élargissement et mise aux normes (du n°36 à la rue du 23ème RI)

Rue de la Vielle : réfection de la couche de surface du trottoir côté impair

Rue Pardaillan : pose d'une main courante pour faciliter le franchissement de marches

Square Louis Parant : création d'un cheminement sablé pour mise en accessibilité d'une table pique-nique, d'un barbecue et du terrain de pétanque

Rue Alfred Berthollet angle rue des Frères Lumières : création d'un plateau surélevé pour mise aux normes des traversées piétonnes

Rue Eme : élargissement du cheminement piétons à proximité de la logette des ordures ménagères

Rue des Cédres : réfection des trottoirs et création d'un passage piétons

2021 :

Rue des Compagnons : réfection de 50m de couche de surface de trottoir dégradé

Débitumisation des cours d'écoles :

- ◆ Afin d'améliorer le confort des habitants et anticiper l'impact des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, la Ville de Bourg a lancé une démarche de débitumisation de l'ensemble de ses cours d'école.
- ⇒ Objectif : apporter de l'ombrage et de la végétation tout en favorisant des espaces d'épanouissement et de bien être pour les enfants
- ✓ En remplaçant de la surface en enrobé par des sols poreux (copeaux de bois, gazon...)
- ✓ En plantant des arbres supplémentaires
- ⇒ Accessibilité prise en compte dans le cadre des aménagements réalisés, en concertation avec l'école (équipe éducative et élèves) : maintien et création de cheminements non meubles, adaptation de sols selon le jeu
- ⇒ Ecoles concernées : Arbelles élémentaire (2019) – Groupe scolaire des Vennes (2020) – Arbelles maternelle et Groupe scolaire St Exupéry (2021)

Aires de jeux paysagères dans les espaces publics :

- Aménagement d'aires de jeux et de mobiliers accessibles tout en prenant en compte les enjeux écologiques : sols et cheminements non meubles depuis le trottoir, installation de bancs, jeux mixtes...

Exemples de réalisations :

Square Louis Parant :

2018-2019 : réalisation d'un espace foot et d'agrès sportifs en libre-service

2020 : création de cheminements sablés pour accéder à la table de pique-nique, au barbecue et au terrain de pétanque

Quartier des Dîmes - 2018-2019 :

- aménagement d'un espace foot et de jeux pour adolescents avec tables de pique-nique

- square Libellules : aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Quartier du canal – rue Louis Chevrier - 2020: aménagement d'un espace foot et d'une aire de jeux pour enfants avec tables de pique-nique

Place de la commune - 2020 : aménagement de jeux, bancs et équipements dont des pédaliers favorisant l'activité de personnes âgées

C- TRANSPORT :

Participation financière du CCAS à l'attribution :

- ◆ **D'un titre de transport annuel, mensuel ou horaire :**
 - Objet : favoriser les déplacements de Burgiens en situation de handicap à partir de 10 ans
 - Nombre d'abonnements 2021 (tous titres cumulés, premières demandes et renouvellements confondus) :
 - Abonnements annuels de 10 à 18 ans : 12 (15 en 2020)
 - Abonnements annuels de 18 à 65 ans : 343 (345 en 2020)
 - Participation du CCAS : de 4,90 € à 149 € selon
 - l'abonnement mobilisé (annuel, mensuel ou horaire)
 - les conditions de ressources du bénéficiaire
 - Participation du bénéficiaire : de 0,60 € à 14 €, hors frais d'établissement de la carte de 5 €
- ◆ **De chèques transports-taxi :**
 - Objet : faciliter les déplacements et rompre l'isolement de Burgiens ne pouvant pas utiliser les transports urbains, en leur permettant de se déplacer en taxi pour rendre visite à leurs amis ou famille, faire une course, ou pour les plus âgés, participer deux fois par semaine à un club des aînés de la Ville.....
 - Budget 2021 de 700€ (3 134€ en 2020) se répartissant comme suit :
 - chèques transports : 0 € - aide accordée pour 1 bénéficiaire mais non utilisée (2020 : 440€ - 31 bénéficiaires)
 - chèques-taxis-clubs : 700€ pour 7 bénéficiaires retraités (2020 : 2 694€ - 12 bénéficiaires retraités)

3. ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

A. ÉTUDES :

Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP :

- ◆ **Loi du 10 juillet 2014 créant l'Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP- (ordonnance du 26/09/2014) et simplifiant les normes d'accessibilité des établissements recevant du public existant (Décret du 05/11/2014 – Arrêté du 13/12/2014)**

Face au retard accumulé et au constat national que l'échéance de mise aux normes des ERP au 1er janvier 2015 ne serait pas tenue, le législateur a redéfini le volet accessibilité de la Loi 2005 pour l'ensemble des ERP existants :

→ en simplifiant les normes pour tenir davantage compte de la qualité d'usage

→ en mettant en place le dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : permet aux acteurs publics et privés de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux d'accessibilité

- ◆ **Démarche locale mise en œuvre :**

- ✓ **Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des ERP communaux (131)** par un bureau d'études selon les nouvelles normes ajustées en vue de la définition d'une stratégie patrimoniale et de la formalisation de l'agenda
- ✓ **Concertation de la commission accessibilité de la Ville** pour connaître les **besoins des usagers en terme de priorités de travaux**
- ✓ Compte tenu de la complexité du patrimoine, obtention par le Préfet d'une **prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP** de la Ville conformément au code de la construction et de l'habitation.
- ✓ **Définition d'une stratégie de mise en accessibilité** du patrimoine de la commune selon les résultats des diagnostics et les retours de la commission

- ◆ **Adoption de l'AD'AP**

- ✓ **Adopté au Conseil Municipal le 1er février 2016 et approuvé par le Préfet en avril 2016**
- ✓ Plan d'actions et stratégie patrimoniale définis en concertation avec la commission accessibilité de la Ville

- **Programmation des travaux sur 9 ans**, soit 3 périodes de 3 ans à compter de 2016
- **Nombre d'ERP communaux concernés** par l'agenda après la phase de diagnostic : **114**
- **Ligne directrice de la stratégie patrimoniale :**

2016 – 2018 : 42 ERP

ERP pouvant facilement être rendus accessibles

Bâtiments faisant l'objet d'une dérogation à forts enjeux financiers

Bâtiments par activités représentées

Poursuite de la mise en accessibilité des groupes scolaires

ERP dont les études sont lancées

ERP dont la mise en accessibilité est traitée à l'occasion de travaux à économie d'énergie

2019 – 2023 : 56 ERP

Bâtiments à répartir selon le coût des travaux, la typologie, la fréquentation et la catégorie d'ERP

2024 : 16 ERP

Bâtiments liés à une interrogation sur la pérennité ou à des programmations en corrélation avec d'autres travaux

- **Estimation du budget global à mobiliser** (valeur 2015) : **5 610 555 € HT** pouvant évoluer en fonction des dérogations et réorganisations possibles
- **Travaux d'accessibilité :**
 - Pris en compte dans le cadre de la stratégie ADAP, conjointement à d'autres opérations (économie d'énergie, sécurité/incendie...), lors de constructions et de réhabilitations
 - Assurés par des entreprises mais aussi par les services municipaux et dans le cadre de réorganisations fonctionnelles afin de réduire les coûts

◆ **Etat d'avancement au 31/12/2021 :**

- Nombre d'ERP sortis de l'ADAP (cession, démolition...) : 8 ERP
- Travaux démarrés ou en cours : 44 ERP
- ⇒ **Nombre d'ERP mis aux normes** (accessibilité complète) : **42 ERP** soit **39,62% du nombre total d'ERP à mettre aux normes**
70,42% de réalisation de la stratégie adap définie

NB : comme sur l'ensemble des projets, la crise COVID a eu un impact sur la réalisation des travaux sur les 2 dernières années (retard d'approvisionnement des matériaux...) et n'a pas permis de tenir le rythme escompté.

- ⇒ **Nombre total d'ERP complètement accessibles au 31/12/2021 : 59** (ERP accessibles avant adap, ERP mis aux normes, nouveaux bâtiments), soit 47,2%
- ⇒ **Part globale des travaux d'accessibilité au 31/12/2021 : 2 400 000€ TTC**

Perspectives fin 2022 : 15 ERP finalisés, dont 2 réhabilitations lourdes. Cf. page 41 (perspectives)

Registre Public d'Accessibilité

Décret n°2017-431 du 28/03/2017 et Arrêté ministériel du 19/04/2017

- Mise à disposition des utilisateurs, dans chaque ERP, d'un registre public d'accessibilité consultable au point d'accueil de l'établissement ou en ligne sur une page dédiée
- Constitué d'une fiche-type par établissement, il contient les actions mises en œuvre pour l'accueil du public handicapé en ce qui concerne le bâtiment, le matériel utilisé et la formation des équipes évoluant au sein de l'établissement.

Objectif : permettre à chacun de connaître le niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.

Démarche locale mise en œuvre :

- Recensement auprès des responsables d'établissements, des prestations/services rendus et des actions mises en œuvre permettant l'accès de plus de 130 ERP
- La charge de travail des services n'a pas permis de finaliser le travail engagé. Celui-ci est à poursuivre dans le cadre d'une prestation de service à étudier.

Sécurité Incendie

- ◆ **Installation de fauteuils d'évacuation adaptés pour faciliter l'évacuation des publics en situation de handicap** (2019)
Lieux équipés : Médiathèque CAMUS (1 fauteuil), Monastère Royal de Brou (2), H2M (1), Hôtel de Ville (1)

Instruction et conseils lors de travaux ou manifestations temporaires :

- ◆ **Vérification et validation du respect de la réglementation** en matière d'accessibilité, par le biais de l'instruction de demandes d'autorisations de travaux propres aux ERP. Certains dossiers concernent la mise en œuvre d'Ad'AP déposés avant le 31 mars 2019 :
- **Dossiers d'aménagements** (autorisations de travaux) **déposés en 2021: 127** (122 en 2020, 146 en 2019)
- **Dossiers concernant l'aménagement intérieur et la mise en accessibilité de locaux en 2021 : 90**
 - > Locaux commerciaux : 29 dossiers
 - > Locaux de services : 16 dossiers
 - > de restauration : 8 dossiers
 - > de professionnels de santé (médecins, dentistes, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, ostéopathes..) : 9 dossiers
 - > Locaux scolaires ou de formation : 13 dossiers
 - > Equipements collectifs, sportifs, culturels ou de loisirs : 6 dossiers
 - > Manifestations temporaires : 9 dossiers

- ◆ **Présentation des dossiers d'aménagement en Sous-Commission Départementale d'accessibilité (SCDA)**
Objet : validation ou non des avis proposés et des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité
 Délai légal maximum d'instruction : 4 mois
- ◆ **Conseils aux usagers** (gestionnaires, propriétaires...) : information des obligations et aide à la recherche de solutions techniques dans le cadre d'avant-projets d'aménagements
- ◆ **Conseils lors de manifestations temporaires** sportives, culturelles, ou à vocation commerciale

Aides visant à favoriser la mise en accessibilité des commerces et des services de proximité

- ◆ **Guide « Accessibilité des commerces et des services de proximité »**
 - Objet : élaboré par la Ville, ce document recense les obligations réglementaires pour informer le plus en amont possible les pétitionnaires, dont les futurs commerçants, de celles-ci
 - Diffusion :
 - en Mairie, lors de demandes de renseignements, et avant la signature de tout bail commercial
 - à la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - à la Chambre des Métiers

Conjointement, diffusion d'une plaquette simplifiée recensant les démarches administratives à effectuer aux partenaires intervenant en matière d'accessibilité (CCI, Chambre des métiers, notaires, associations de commerçants...).
- ◆ **Aides au financement de travaux d'accessibilité** dans le cadre du Plan « Commerce en ville »
2014-2019 - dispositif FISAC « Aides financières aux travaux, devantures et accessibilité »
 - Partenariat :
 - > Financier : Ville et Etat
 - > Comité d'attribution des aides : État, Région, CCI 01, Chambre de Métiers et de l'Artisanat 01, Centre Commerces Bourg
 - Bénéficiaires : commerçants et artisans implantés en cœur de ville, à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce.
 - Objectif : améliorer l'accessibilité des commerces et renforcer le confort d'usage de l'ensemble de la clientèle quel que soit son niveau de mobilité (*famille avec poussette, client présentant un handicap moteur, visuel...*)
 - Montant subventionnable :
 - Travaux compris entre 3 000 € et 40 000 € HT
 - Aide de 40 % maximum par dossier et sur la base du montant total des travaux déclarés par l'entreprise, soit 16 000 € maximum
 - Dossiers financés en 2019 : 5 dossiers dont 2 pour des travaux d'accessibilité : mise aux normes d'une entrée et de sanitaires
 - Fin du dispositif FISAC 2014-2019 : 31/12/2019 selon l'appel à projet de l'État.
 ⇒ 17 commerçants ont bénéficié d'aides à l'accessibilité, aux devantures et aux équipements de sécurisation.

2020 – 2022 : poursuite du dispositif FISAC par Grand Bourg Agglomération en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône Alpes

 - Partenariat financier : Grand Bourg Agglomération et Etat.
 - Aides à la modernisation, à l'accessibilité, aux devantures, et aux équipements de sécurisation
 - 2021 : 5 dossiers financés sur Bourg dont 1 pour des travaux de mise en accessibilité d'une banque d'accueil
 - Remise du dossier d'aides à chaque demande de travaux du commerçant ou nouvelle installation
 - Parallèlement, promotion du dispositif par l'association des commerçants « Centre Commerces Bourg » auprès des nouveaux créateurs, repreneurs, mais aussi auprès des gérants déjà installés, tout au long de l'année.
 - Fin du dispositif : 31/12/2022

B. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX OUVERTS AU PUBLIC :

Les travaux d'accessibilité sont réalisés dans le cadre d'opérations programmées de constructions, de mises aux normes selon la programmation Ad'AP définie et à l'occasion de travaux d'économies d'énergie, de réhabilitations, et en fonction de demandes ponctuelles d'usagers.

♦ Mise en accessibilité complète finalisée en 2019 :

Police Municipale : mise aux normes des sanitaires, de l'escalier et de la rampe d'accès extérieurs, aménagement d'une boucle à induction magnétique

Salle des Fêtes de la Grenette, Vietti, Vilar : mise aux normes des escaliers et des sanitaires, aménagement d'une banque d'accueil adaptée pour les réceptions

GS Alagnier maternelle : mise aux normes du cheminement extérieur, remplacement de portes intérieures

Médiathèque Césaire : mises aux normes du cheminement extérieur, des accès (réalisation de chanfreins) et des sanitaires existants, signalétique sur portes vitrées

GS Arbelles maternelle : travaux prévus initialement en 2021, traités conjointement avec l'élémentaire.

GS Arbelles élémentaire : mise en accessibilité complète du site avec création d'un ascenseur, mises aux normes des escaliers intérieurs et des sanitaires, aménagements extérieurs.

Office de Tourisme et Médiathèque CAMUS : réhabilitation lourde de ces 2 ERP avec une mise aux normes accessibilité complète et la création de 2 ascenseurs.

EPE Jarrin : réhabilitation de locaux dans le GS Jarrin (en lieu et place du CDDP) afin de créer un EPE et création d'un ascenseur permettant également l'accessibilité à l'étage de l'école.

Bâtiment des Lices : relogement des services Mairie accueillant du public dans le bâtiment C de l'ancien tribunal (Service des sports et service Hygiène et santé publique). Relogement avec des travaux de réhabilitation conformes aux normes d'accessibilité en remplacement des anciennes résidences non ou peu conformes (Maison des associations et centre Thérèse Sommier) ; Création d'un ascenseur 2 niveaux

♦ Mise en accessibilité complète finalisée en 2020 :

Bâtiment fleuriste cimetière : aménagement d'un cheminement extérieur en enrobé

Epicerie solidaire : aménagement de la banque d'accueil, d'une rampe d'accès avec mains courantes et de bandes d'éveil à la vigilance.

Prévention routière : création d'un sanitaire PMR, mise aux normes de la porte d'accès

Vestiaires Mouthier : réhabilitation de l'ancien vestiaire non conforme après incendie. Reconstruction des vestiaires des Vennes aux nouvelles normes PMR : bâtiment dit « Mouthier » et bâtiment remplaçant les « hexagonaux ». Création d'une salle de convivialité accessible PMR dans le bâtiment reconstruit de « Mouthier ». Bâtiments en simple RdC.

Maison de la Culture et de la Citoyenneté : construction d'un bâtiment en remplacement de ceux de la MJC et de l'AGLCA anciens et non conformes. Création d'un ascenseur.

♦ Mise en accessibilité complète finalisée en 2021 :

Salle municipale d'obsèques : création d'une place PMR et d'une rampe d'accès, éclairage du cheminement extérieur, aménagement de bandes d'éveil à la vigilance.

Stand de Tir : modification des portes, mise en place de rampes, places de stationnement GIC, aménagement des sanitaires et chemin d'accès.

Salle familiale : construction d'une salle familiale sur le site de Bouvent-Curtafray. Bâtiment en simple RdC aux normes d'accessibilité.

EPE Dumas : réhabilitation des locaux existants en RdC avec mise aux normes accessibilité.

4. LOGEMENT

Participation aux « Commissions d'attribution des logements et d'examen de l'Occupation des Logements » organisées par les bailleurs publics

- Objectifs : faciliter l'accès au logement du public accueilli rencontrant des problématiques sociales
- Bailleurs : Bourg Habitat, SEMCODA, Dynacité, Logidia et Ain Habitat
- Partenaires : Associations de personnes handicapées et organismes institutionnels

Participation financière aux travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :

- Objectif : favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement, notamment des salles de bains
- Bénéficiaires : Burgiens âgés de plus de 60 ans et en situation de handicap
: aucune demande déposée en 2021 (5 dossiers examinés en 2020)
- Budget 2021 : 1 270 € pour le règlement de travaux accordés en 2020 (1 970€ en 2020 - 800€ en 2019)

5. EMPLOI

Obligation d'emploi de personnes handicapées dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents municipaux.

- Effectif 2019 : 77 agents déclarés, soit 10,53 % de l'effectif salarial
- Effectif 2020 : 71 agents déclarés, soit 8,45 % de l'effectif salarial
- Effectif 2021 : 80 agents déclarés, soit 9,74% de l'effectif salarial

Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :

- Reclassements d'agents concernés par des restrictions d'inaptitude et bénéficiaires de reclassement effectif
2021 : 4 agents concernés par un changement de poste suite inaptitude.
- Participation financière, en partenariat avec le FIPHFP à l'acquisition d'équipements spécifiques adaptés

Achat de fournitures et attribution d'actions de sous-traitance aux établissements de travail protégé, aux entreprises d'insertion :

- Achat de fournitures : 5 118€ TTC (3 240€ en 2020 - 2 737€ en 2019)
- Marchés de sous-traitance : 291 010€ TTC (237 480€ en 2020 - 209 105€ en 2019)
→ exemples de travaux réalisés : ramassage des feuilles dans les écoles, prestations d'entretien des espaces verts, des berges de la Reyssouze, entretien des locaux, fourniture de bois pour bancs et passerelles, enlèvement et broyage d'Archives destinées à l'élimination, fabrication de tables de mobiliers (tables de pique-niques pour Bouvent...), masques COVID (2020) ...

6. ENFANCE ÉDUCATION

Accueil d'enfants en situation de handicap dans les Espaces d'Accueil Jeunes Enfants municipaux (9 Espaces Petite Enfance + crèche familiale)

2021 :

- Accueil organisé en fonction de la demande des parents et des disponibilités d'accueil des équipements (créneaux horaires favorables à un accueil personnalisé et adapté)
 - 6 enfants accueillis dans le cadre de contrats d'accueil réguliers : EPE Dumas, Dimes, Baudières, Peloux et Terre des fleurs,
 - Mise en place de protocoles d'intervention d'urgence (épilepsie, allergie...) pour 16 enfants
- Travail en partenariat avec le Centre d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP), le dispositif Pomme de Reinette, le Conseil départemental et la PMI.
 - Réunions de concertation
 - Présence du CAMSP pour faciliter et guider la prise en charge des enfants accueillis
 - Présence de la professionnelle de Pomme de reinette pour des accompagnements concernant évaluations et orientations
- Formation de l'équipe de l'EPE Baudières « être en capacité de mener un accueil plus inclusif et de faire grandir le regard sur les différences » par l'organisme la souris verte

Réalisation de travaux d'accessibilité dans les écoles - cf. page 19

Educap'city 2019 : Programme national porté par la Ville en partenariat avec CAPSAA, association visant à sensibiliser les jeunes au handicap et à créer du lien avec les institutions

- Objectifs :
 - Favoriser la mixité sous toutes ces formes pour lutter contre les discriminations
 - (Re)créer du lien jeunes-institutions
 - Entamer un dialogue pour susciter une réflexion sur le civisme et le respect
- Destiné aux scolaires de cycle 3 (CM1-CM2-6ème)
- Parcours urbain Cap'Rallyes : 411 jeunes sensibilisés - 11 établissements scolaires dont l'IME George LOISEAU- 35 institutions, associations, acteurs culturels et sportifs

NB : en raison des conditions sanitaires liées à la crise COVID, l'action n'a pas été organisée en 2020 et 2021.

7. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

a- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

Aides spécifiques aux structures en faveur d'actions liées au handicap : afin de soutenir les associations proposant une activité dans ce domaine et promouvoir l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap, une aide matérielle, de communication ou financière est attribuée.

· Exemples 2021 :

- **JL Baskets section amateurs** : mise à disposition du gymnase St Roch pour l'organisation d'un match de Basket Fauteuil organisé par des étudiants en collaboration avec le Comité Handisport
- **Comité Départemental Handisports 01** : mise à disposition du site de Bouvent et de matériels pour la journée « Défi Sport Santé »
- **Stade Athlétique Bressan** : mise à disposition du gymnase des Venues pour l'organisation d'une journée découverte pour tous de rugby fauteuil
- **Bourg Ain Cyclisme** : Soutien à l'organisation des championnats de France Handisport Cycliste : prêt de matériels
- **Foot Fauteuil** : mise à disposition du gymnase Favier pour l'organisation de journée découverte du foot fauteuil à destination des familles
- **Comité de l'Ain de Sports Adaptés** : mise à disposition du stade des Venues pour l'organisation d'une journée découverte de foot
 - **Les Virades de l'espoir** : soutien logistique conséquent, humain et financier de l'association « Vaincre la mucoviscidose ». Manifestation organisée au parc de Bouvent.
 - **Union Locale de Sports Adaptés – ULSA** : mise à disposition de gymnases de la Ville pour les activités sportives hebdomadaires de l'association : tir à l'arc, pétanque, basket...

- **Association des Paralysés de France** : accueil de l'association au Monastère Royal de Brou pour le tournage d'une vidéo dans le cadre de la semaine nationale de l'Accessibilité
- **AFM Téléthon** : soutien à l'organisation du Téléthon
- **APAJH 01 - Ciné-ma Différence** : soutien de l'action dans la mise à disposition du cinéma « La Grenette »
 - > séances adaptées destinées à tout public, dont des personnes présentant un handicap mental, cognitif et moteur
 - > action conduite par l'APAJH 01 en partenariat avec l'association nationale Ciné-ma Différence, le Cinémateur et l'Amphi de Bourg en Bresse.

b- INCITATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A LA PRATIQUE D'ACTIVITES ET MANIFESTATIONS :

Information sur les activités adaptées proposées par les associations culturelles, de loisirs et sportives

Mise en accessibilité de locaux municipaux Cf. exemples pages 20 et 21

Ouverture au public en situation de handicap **d'actions proposées aux retraités** : visites de sites culturels, sorties...

Parc de loisirs de BOUVENT :

Volonté de favoriser, dans le cadre d'un plan d'aménagement global, l'accès au site et de développer les activités proposées au public, notamment en situation de handicap :

- ◆ **Services et équipements existants** pour l'accès des personnes en situation de handicap au site et aux activités
 - Tarif : gratuité du site aux Burgiens titulaires d'une carte d'invalidité supérieure à 80 % et à leur accompagnateur
 - Accès à la baignade : mise à disposition d'un fauteuil amphibie, offert par des associations
 - Aire de pêche et pique-nique nord adaptée : cheminements, tables mixtes adaptées
 - Aire de jeux comprenant une structure mixte pour enfants valides et en situation de handicap
 - Parcours santé comprenant des appareils « fitness » et « musculation - cardio » adaptés
 - Bancs le long de l'allée centrale et autour du lac
 - Bâtiment progressivement mis aux normes (adap) : sanitaires, vestiaires/douches, poste de secours ...
 - Espace golf : mise aux normes des vestiaires et des sanitaires H et F, création d'une rampe d'accès à l'entrée principale. Travaux inscrits au programme Ad'AP de la Ville anticipés à l'occasion d'intervention sur le site.
- ◆ **Pratique et mixité des publics** favorisées lors des activités organisées par la Ville et les associations présentes sur le site :
 - Mise à disposition des installations municipales (plan d'eau, golf) auprès d'associations sportives : canoë kayak, voile et golf
 - Participation régulière de structures aux activités Kayak, golf, voile et tir à l'arc proposées sur le site ou à l'extérieur : IME Le Prélion, CPA
 - Accueil de groupes dans le cadre de stages d'initiation à la pratique du golf : mise à disposition d'une voiturette pour faciliter les déplacements sur le parcours
 - Activité canoë kayak : matériels adaptés pour la pratique en lac et rivière : 2 canoës gonflables, 4 kayaks biplace et 10 gilets de sauvetage

2021 :

- ◆ **Service d'aide à la mobilité :**
 - Service gratuit mis en place à titre expérimental sur la saison juillet-août en partenariat avec l'APF
 - Objectifs : favoriser les déplacements et l'activité physique des personnes à mobilité réduite
 - Mise en œuvre :
 - 1- Transport de PMR en voiturette adaptée (rampe d'accès) conduite par 2 saisonniers formés à l'accueil des personnes en situation de handicap ; permet à l'usager de se rendre à un point éloigné du site
 - 2- Prêt de matériels adaptés :
 - > Charriots à tirer pour aider au transport d'effets personnels
 - > Vélos adaptés avec assistance électrique pour favoriser l'activité physique et la promenade autour du lac : 1 quadrix, 1 vélo-poussoir, 1 tandem et 1 tricycle.
- Matériels loués à l'APF Ain-Rhône dans le cadre de leur plateforme-aventure ; ont été testés en amont avec l'association et des usagers sous le marché couvert.

- ◆ **Aménagements réalisés :**
 - Aménagement de 2 espaces pique-niques supplémentaires liés à la fermeture de la zone nord
 - Installation de toilettes sèches le long du lac et de bancs supplémentaires (16) tous les 100m (nov.21 à mars 2022)
 - Création de GICs supplémentaires : chemin de Curtafray, parking du lac
 - Reprofilage de l'accès naturel dans la zone de pêche
 - A l'étude : mise en accessibilité du quai de bus (compétence Grand Bourg Agglomération)
- ◆ **Autre aménagement** améliorant l'accès au site et la pratique d'activité :
 - Création d'une grande boucle de promenade en complément du tour actuel du lac, via le chemin du Lac.

Monastère Royal de BROU

Le monastère de Brou **poursuit ses actions et réflexions sur l'accessibilité** des personnes en situation de handicap à **l'offre culturelle et artistique.**

- ◆ **Conditions d'accès** au monastère royal de Brou :
 - Gratuité du droit d'entrée pour la personne en situation de handicap et son accompagnateur sur présentation d'un justificatif en cours de validité
 - Participation financière forfaitaire de 35 € lorsque ce public est reçu en groupe par le service des publics en médiation culturelle
 - Gratuité du droit d'entrée et de la médiation pour l'enseignement spécifique (établissements scolaires - cycles 1, 2 et 3- de Bourg-en-Bresse.
- ◆ **Nombre de personnes prises en charge par le service des publics** (visites thématiques et/ou ateliers de pratique artistique)
 - 2021 : 43 groupes reçus en médiation culturelle (24 groupes en 2020)
 - -> 436 personnes en situation de handicap mental, psychique et visuel (336 en 2020 = personnes en situation de handicap mental, visuel et moteur -*personnes âgées*)
- ◆ **Programmation régulière de visites adaptées et d'ateliers de pratique artistique** avec la volonté de favoriser la mixité des publics.
 - Sur réservation, à destination d'un public en groupe : participation de personnes en situation de handicap mental en très grande majorité.
 - Liens avec les usagers : poursuite de la réflexion avec les associations locales et les instituts spécialisés. Parmi les structures accueillies, on note une fréquentation régulière, répartie sur l'année ou sur plusieurs séances :
 - des établissements d'enseignement spécifique : EREA Philibert Commerçon, classe ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire) de l'école Saint Louis de Bourg-en-Bresse, IME d'Ambronay, ITEP des Alaniers
 - des groupes adultes : SAJ Domagne de Ceyzériat : projet sur un an à raison de 1 atelier de pratique artistique par mois (octobre 2019 à juin 2020)
- ◆ **Actions réalisées pour améliorer le confort d'usage**

Après d'importants travaux en 2018 et 2019 favorisant l'unité du parcours de visite et l'accès à toutes les salles grâce à l'installation d'un ascenseur :

2020 :

 - Installation de la nouvelle signalétique directionnelle, informative et culturelle (plus d'une centaine de panneaux)
 - Installation d'une main courante dans l'escalier du 3ème cloître
 - Proposition de sièges pliants-cannes pour compléter l'offre existante
 - Acquisition de chaises adaptées pour évacuer les PMR en cas d'incendie

2021 :

 - Aménagement d'une rampe d'accès à la salle du chapitre
 - Installation de deux meubles pour maquettes tactiles dans les salles du musée ; ajout de porte-documents pour les cartels traduits en braille
 - Mise aux normes de la banque d'accueil billetterie
 - Lancement d'une étude sur l'accessibilité du parvis, dans le monument (en lien avec l'adap), au 3ème cloître
- ◆ **Autres actions :**
 - Association Valentin Haüy : poursuite du partenariat avec Rémi Closset, architecte retraité déficient visuel :
 - > création de moulages : tableau portrait de Marguerite d'Autriche par Bernard Van Orley et tableau de la Sainte Famille de Jan de Beer (2019), tableau de l'Enfant Prodigue (2020)
 - > installation de cartels en braille dans le parcours permanent de visite pour accompagner ces créations (2021)

- Alarme sécurité-incendie : installation d'un flash lumineux dans les sanitaires du monastère en complément du signal sonore de l'alarme (2019)
- Réalisation de vidéos sous-titrées autour du monument, des expositions et des œuvres pour rendre ces contenus accessibles au plus grand nombre (2020)
- Traductions en langue des signes (SILS 01) autour de l'exposition « Valadon et ses contemporaines : vidéo en ligne et visite guidée (2020-2021)
- Engagement du MRB (2021) dans une démarche de labellisation Tourisme et Handicap pour 2023
- Création d'un livret facile à comprendre (FALC) en 2021 – impression en mars 2022

Réseau de lecture publique (médiathèques Albert CAMUS, Elisabeth et Roger VAILLAND, Aimé CESAIRE) :

Aménagement des locaux et mise en place de services spécifiques pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs d'enfants et adultes en situation de handicap

❖ **Accueil au quotidien**

◆ **Accessibilité des sites**

Médiathèque CESAIRE :

- Bâtiment accessible à tous les publics depuis la construction (2011)
- Hauteur d'étagères limitée à 1m60 (sauf contre les cloisons) ; emplacements adaptés de postes multimédia, salles de travail et d'animation, tables de consultation sur place ; boîtes de retour des documents en extérieur ; 1 automate de prêt-retour accessible.
- Salles de l'heure du conte et d'animation équipées de boucles magnétiques pour les déficients auditifs.

Médiathèque VAILLAND :

- Ascenseur mis aux normes (2014), entrée de la médiathèque avec portes automatiques (2017), garde-corps aux escaliers intérieurs (2018)

Médiathèque CAMUS : Mise aux normes complète du bâtiment et des abords dans le cadre de travaux de réhabilitation (2019)

- A l'intérieur : aménagement d'un ascenseur ; banque d'accueil, automates et postes OPAC (recherche documentaire) adaptés ; mobiliers sur roulettes pour le déplacer si besoin.
- A l'étage : installation d'une chaise spécifique Evacchair pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite.
- Abords extérieurs : installation d'une rampe d'accès au bâtiment, création d'une place de parking PMR.
2021 : installation d'une sonnette d'appel à l'entrée de l'ERP

◆ **Accueil tout public**

- Pendant les heures d'ouverture des médiathèques au public : accueil d'un nombre important mais non quantifiable de personnes en situation de handicap.
- Formation « Accueil des publics en situation de handicap » suivie par 7 agents du réseau en 2019 et 2020.

◆ **Collections spécifiques à disposition du public déficient visuel**

- Ensemble du réseau : livres en gros caractères et livres audio ; collections réactualisées chaque année
- Médiathèque Vailland : revue spécifique pour les mal-voyants « *Large vision découvertes* »

❖ **Actions de médiation**

◆ **Accueil de groupes de personnes en situation de handicap**

Ces accueils prévoient un temps d'animation et / ou un accompagnement pour des choix de livres.

- Structures accueillies régulièrement : Vivre en ville 01, CPA, Institut des jeunes sourds, ADAPEI, ITEP des ALANIERS, IME du PRELION, classes d'intégration regroupant des enfants autistes et trisomiques, Maison de l'enfance, Centre médical Romans Ferrari...
- Animations sur inscription : mixité des publics, échanges et rencontres très riches

◆ **Rendez-vous culturels tout public**

- Participation de personnes en situation de handicap physique ou mental. Les conditions matérielles de leur accueil sont optimales au sein de la salle d'animation de CESAIRE.
- Participation des médiathèques à la Semaine de la Santé Mentale avec Culture Nomad.

◆ **Partenariats**

- Signature de conventions :
 - ✓ 2011 : avec l'association des donneurs de voix - *Bibliothèque sonore*
 - Permet aux bénévoles d'emprunter gratuitement les documents à enregistrer.
 - ✓ 2014 : avec l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels
 - Dotation à la Ville de matériels adaptés (cf. ci-dessous « *Services numériques et matériels spécifiques* »).
- IJS, l'IME du Prélion : visites régulières de petits groupes en autonomie dans les sites, prêt de documents
Depuis 2020 : Hôpital de jour CPA pour des ateliers informatiques de base (Camus)

◆ **Portage de documents à domicile**

- Objet : permet aux Burgiens ne pouvant physiquement se déplacer, de façon temporaire ou permanente, de bénéficier, à domicile, de documents de leur choix et d'un accompagnement personnalisé. Les bénéficiaires sont identifiés après évaluation médico-sociale par une infirmière municipale.

2021 :

- Bénéficiaires : 51 personnes (54 en 2020, 37 en 2019)
dont 29 en résidence autonomie (29 en 2020, 16 en 2019)
- Nombre de visites effectuées : 206 visites (101 en 2020 : arrêt du service sur 6 mois - période COVID)
- Nombre de documents prêtés : tous supports confondus : 1 564

❖ **Services numériques et matériels spécifiques**

◆ **Sur place**

Médiathèque CESAIRE :

- Postes multimédia : logiciel *Zoomtext* - permet la lecture vocale et l'agrandissement de textes
- Télé-agrandisseur

Médiathèque CAMUS :

- Tablette mobile pour les personnes ne pouvant utiliser le bar à tablettes
- Dans l'espace numérique *Le L@bo* : mobilier sur roulette pouvant être déplacé ; tablette dédiée pour lire la presse en version numérique - propose une fonctionnalité de revue d'écran intégrée (*Pressreader*).

Médiathèque Vailland :

- Appareils VICTOR : lecteurs de livres audio pour déficients visuels, disponibles en prêt occasionnel
- Télé-agrandisseur

◆ **A distance**

Mise en ligne de services pour faciliter l'accès à la culture pour tous, bénéficiant également aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

Portail www.culture.bourgenbresse.fr :

- Accès au patrimoine via les collections numérisées du fonds patrimonial de la médiathèque VAILLAND
- Accès au catalogue
- Accès au compte lecteur : réservation et prolongation des documents, suggestions d'achats à distance.
- Accès aux expositions et activités culturelles proposées par les services municipaux
- Accès aux expositions virtuelles.

Page facebook :

- Présente les services proposés par le RLP pour faciliter l'accès à la culture de tous.

Portail « Lectura + » :

- Contenus numériques en ligne : valorise les fonds patrimoniaux de Bourg-en-Bresse et les rend accessibles à tous.
- Participation à l'expérimentation d'accessibilité de la presse ancienne au format EPUB.

Hôtel MARRON DE MEILLONNAS (H2M) :

◆ **Poursuite des réflexions sur l'accessibilité à l'offre culturelle et artistique**

- ✓ **Volonté de favoriser la mixité des publics lors de certaines visites et ateliers adaptés**
- ✓ **Développement des informations régulières sur les activités d'H2M** aux individuels (mailings + annonces sur le Facebook de la Ville), associations locales et instituts spécialisés.

- ✓ **Développement des liens** étroits avec les usagers, les associations et les instituts spécialisés afin de définir des objectifs communs : Centre Psychothérapique de l'Ain, Association pour la promotion et l'insertion des personnes déficientes visuelles (APRIDEV), Association des Paralysés de France ...
- ◆ **Mise en place d'actions et organisation de visites et ateliers adaptés** pour faciliter l'accès au patrimoine et à la culture des publics en situation de handicap
 - ✓ **Public accueilli** dans le cadre des visites et ateliers des expositions :
 - 2021
 - « *Le Grand Tour* » (mai à juillet 2021) et « *Ce qui arrive* » (novembre 2021 à février 2022).
 - 149 personnes dites « empêchées » (108 en 2020) dont :
 - 27 en situation de handicap moteur, intellectuel, psychique, cognitif
 - 122 éloignées de la pratique culturelle (social)
 - 2020 : absence d'exposition en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux culturels de 11/2020 à 05/2021. De même, l'exposition « *Ce qui arrive* » a été reportée de 11/2021 à 02/2022.
- ◆ **Médiation Humaine :**
 - ✓ Rendez-vous culturels : sont proposés à tous les publics ; participation de personnes en situation de handicap physique ou mental
 - ✓ Visiteurs accompagnés : sont en grande majorité des personnes en situation de handicap mental (intellectuel, psychique) ou social (éloignées de la pratique culturelle).
 - ✓ Programmation de visites adaptées aux personnes en situation de handicap
 - 2021 :
 - Poursuite des visites adaptées à destination des déficients visuels : partenariat avec le SIAAM 01 et l'association APRIDEV - Exposition « *Le Grand Tour* » : 7 personnes
 - Nouvelles visites adaptées :
 - Séniors de Bourg Vacances - Exposition « *Le Grand Tour* » : 11 personnes
 - Séniors de la résidence Sénior Au fil de l'eau - Exposition « *Le Grand Tour* » : 11 personnes
 - Groupe Culture Maison Sociale de Bourg-en-Bresse : Exposition « *Ce qui arrive* » : 12 personnes
 - ✓ Associations et institutions accompagnées en médiation culturelle :
 - 2021 :
 - Exposition « *Le Grand Tour* » : CPA (20 personnes) – Vivre en Ville (5 personnes) - Epicerie solidaire (22) – La sauvegarde (24) – Centre Ressource (20) – DIPAS (8)
 - Exposition « *Ce qui arrive* » : Centre Social de la Reyssouze (9 personnes)
 - Nouveaux accueillis : La Sauvegarde, Centre Ressource, DIPAS
- ◆ **Actions réalisées pour améliorer le confort d'usage :**
 - ✓ **Accessibilité aux salles d'expositions et de conférences**
 - Facilitée par la présence d'un ascenseur (2008), d'une signalétique améliorant la lisibilité, la compréhension et le positionnement des salles. Escaliers et sanitaires aux normes
 - ✓ **Accessibilité aux œuvres**
 - Tarif : gratuité des visites ou des actions de médiation
 - Accueil de groupes d'adultes en situation de handicap dans le cadre de visites guidées adaptées
 - Actions de médiation : organisation d'ateliers pédagogiques pour sensibiliser le public à l'art contemporain.
- ◆ **Confort de visite :**
 - Mise à disposition de chaises pliantes
 - Mise à disposition, à l'entrée de H2M d'un livret accompagnateur imprimé en gros caractères
 - Préparation et réalisation d'outils de médiation (dessins tactiles thermogonflés).

L'équipe se mobilise également avec les différentes institutions et associations pour assurer l'égalité de tous pour rendre accessible à tous cet espace.

ARCHIVES MUNICIPALES :

- ◆ Enlèvement, broyage et recyclage des documents d'Archives à éliminer, réalisé par l'ESAT Le Pennessuy

8. INFORMATION

Traduction en langue des signes de discours publics, d'échanges avec des professionnels dans le cadre de manifestations organisées par les services municipaux. Exemples : vœux à la population, banquet de fin d'année des retraités, « Rencontres d'Automne », expositions culturelles, commission communale pour l'accessibilité...

Depuis 2019 :

- **Traduction des « Quinzaines citoyennes » en partenariat avec le SILS 01**
 - 1 réunion publique traduite en langue des signes pour chaque quinzaine
 - les usagers déficients auditifs sont informés de la date de la réunion accessible sur le flyer d'invitation
- 2 réunions traduites en 2019, 0 en 2020 en raison des conditions sanitaires, 2 en 2021

Traduction vocale sur CD, par la Bibliothèque sonore, du magazine municipal «C'est à Bourg» et du supplément événementiel « B'enB' »

Diffusion d'informations relatives aux **services facilitant le maintien à domicile**, intervenant sur la commune.

9. VIE À DOMICILE

Participation financière au portage de repas à domicile

- Bénéficiaires : Burgiens âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap, dans l'incapacité temporaire ou non de faire leur repas et utilisant le portage de repas auprès de l'un des deux prestataires conventionnés avec le CCAS jusqu'au 31 décembre 2021. Depuis le 1er janvier 2022, le CCAS a conventionné avec 3 prestataires.
- Nombre de repas aidés : 26 072 pour 159 bénéficiaires (25 565 en 2020 - 27 334 en 2019)
- Financement partiel par le CCAS de la Ville pour un montant total de 76 483€ (81 292€ en 2020 - 80 806€ en 2019). La participation intervient après déduction de diverses autres aides.

Services aux personnes

- ♦ **Portage de documents à domicile** - cf. page 25

- ♦ **Registre communal** : Les personnes fragiles et isolées âgées d'au moins 65 ans ou en situation de handicap peuvent s'inscrire sur le registre communal.

En cas de canicule ou d'événement exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre, si elles le souhaitent, sont contactées par la Ville

- ✓ **Plan canicule** : procédure réglementaire d'alerte et d'information pouvant être déclenchée du 1^{er}/06 au 15/09 en fonction des conditions météorologiques
 - Axes du plan canicule de la Ville de Bourg en Bresse :
 - > Appels téléphoniques aux personnes inscrites sur ce registre pour connaître leur état général (physique et psychologique), leur environnement, rappeler les consignes de prévention et orienter selon la situation individuelle
 - > Accès à des lieux rafraîchis : ouverture d'une salle municipale climatisée et information sur les différents établissements accessibles
 - 2020 : 110 personnes inscrites - 65 contactées régulièrement – 2 périodes d'alertes canicule de 2 + 3 jours
 - 2019 : 92 personnes inscrites - 33 contactées – 2 périodes d'alertes de 8 + 3 jours
- L'inscription sur le registre n'implique pas systématiquement un appel.

- ✓ **Crise sanitaire liée au COVID** : durant les confinements, des appels téléphoniques ont été donnés à 145 personnes en 2020 et 114 en 2021.

10. VIE SOCIALE

Accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles dans les démarches administratives

- ◆ **Accueil, information et orientation du public**
- ◆ **Coordination des demandes d'aménagements de voirie** avec les associations de personnes handicapées et les usagers pour favoriser les déplacements - cf. pages 5 et 6

Site Internet de la Ville de Bourg en Bresse

- ◆ **Accessibilité du site**
 - ✓ **Contenu en « responsive design »** : adaptation des contenus en fonction du matériel employé par l'utilisateur : ordinateur, téléphone, tablette et logiciels spécifiques développés pour les personnes en situation de handicap
 - ✓ **Fonctions** permettant de faciliter l'accès à l'information, la navigation et la lecture :
 - Arborescence simplifiée et rationalisée
 - Rédaction optimisée : titres survols, titres simples, textes courts, description alternative aux images publiées (image présentée à l'aide de la synthèse vocale)
 - Ergonomisation des modules vidéos et diaporamas proposant des contenus plus accessibles
 - Conception du site axée sur l'approche service/démarche en ligne : une page n'existe que si elle apporte un service en ligne (formulaire, contact...) ou une information pratique (horaires d'ouverture...)
 - Utilisation des cartes Google permettant la localisation d'équipements ou de lieux d'accueil de la Collectivité
 - ✓ **2020 : Traduction de vidéos en langue des signes pendant la crise sanitaire liée au COVID 19**
Objet : informer les Burgiens sourds et mal entendants des dispositions prises par la Ville de Bourg-en-Bresse en application des mesures du Gouvernement et de la Préfecture de l'Ain
 - Partenariat avec le SILS 01 (Service d'Interprétariat en langue des Signes)
 - 14 vidéos traduites de mars à mai 2020. Exemples : Accompagnement des personnes âgées ; les personnes en situation de handicap ; Distribution de masques ; L'accès aux soins dentaires dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 ; déconfinement et réouverture du marché, services municipaux, écoles et crèches...
- ◆ **Mise en place d'une borne d'accès** au site Internet dans le **hall d'accueil de la Mairie centrale**

Ateliers Santé Ville (ASV)

- ◆ **Objet** : réalisations, dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé, d'actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :
- ◆ **Actions réalisées en 2021** :
 - ✓ **Animation du réseau des acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion, autour de la santé des habitants les plus fragiles** pour favoriser l'interconnaissance et les synergies. Les acteurs accompagnant les personnes porteuses de handicap sont inclus dans le réseau.
Les actions concrètes :
 - 4 rencontres interprofessionnelles. Acteurs invités : ORSAC insertion, CPA, SAMSAH CRLC, ALFA3A, GEM, Vivre en Ville, UNAFAM, ATMP
 - 4 lettres d'information / an : mars, juin, septembre, décembre
 - ✓ **Médiation en santé**
→ Mission : interface de confiance entre les habitants et les acteurs de santé, la médiatrice accompagne les habitants des quartiers politique de la Ville dans leur parcours de santé, en favorisant leur autonomisation. La médiatrice participe à l'observation de proximité pour identifier les obstacles rencontrés par les habitants, permettant ainsi d'interpeller les structures concernées et/ou de mettre en place des actions collectives. Les habitants sont contactés via une démarche d'« aller-vers » qui doit permettre de favoriser la rencontre avec les habitants les plus éloignés de la santé.

→ Parmi les acteurs mobilisés, plusieurs sont en lien avec un public concerné par le handicap physique ou mental.

2021 : accompagnement par la médiatrice de 98 habitants dans leur parcours de santé (92 en 2020, 123 en 2019), dont plusieurs personnes en situation de handicap moteur ou psychique (accompagnement vers les structures, accès aux droits dont MDPH, recherche de médecin traitant...)

✓ **Santé Mentale**

→ Le Conseil Local de Santé Mentale – CLSM : copiloté par la Ville, le CPA et les représentants des patients et familles de patients (Vivre en ville 01, UNAFAM, GEM de Bourg)

a. 5 axes de travail :

- Coordination des acteurs de la santé mentale
- Santé mentale et logement
- Santé mentale des jeunes
- Inclusion sociale et promotion de la santé mentale
- Santé mentale des migrants

b. 2020-2021 :

- Actualisation de l'état des lieux en santé mentale auprès des acteurs du territoire dont de nombreux acteurs en lien avec le handicap.
- Formation des professionnels autour du secret partagé
- Recensement des cellules de situations complexes
- Travail sur un guide ressource pour les situations d'incurie
- Travail sur les situations d'urgence

11. FORMATION

Actions d'information, de sensibilisation et de formation suivies par le personnel municipal autour du handicap, dans le cadre :

- de **parcours individuels de formation**
- de **formations collectives** organisées en interne par la collectivité
- de **temps d'informations et d'échanges techniques** (colloques, journées d'études...)

Temps forts 2019 :

- **Formation du personnel municipal à l'accessibilité de la voirie et des déplacements** (débutée fin 2018)

⇒ Objectifs :

- mieux appréhender les différentes formes de handicap
- sensibiliser les agents sur l'impact de leurs activités et faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des déplacements des personnes handicapées
- ⇒ Formation alternée d'apports théoriques et de mises en situation de handicap des agents : déplacements en fauteuil, port d'un kit charges lourdes, yeux bandés/déplacements avec une canne blanche, port de lunettes vision rétrécie, casque auditif
- ⇒ Assurée par le CEREMA, en partenariat avec les associations locales (Coordination Handicapés, l'APF, l'APRIDEV, l'Amicale des Retraités) et le témoignage d'usagers en situation de handicap moteur (personnes en fauteuil, mal marchants) et visuels
- ⇒ Près de 150 agents municipaux formés : agents de terrain, en charge des travaux d'aménagements ou des demandes d'occupation du domaine public

2019-2020 :

- **Formation à l'accueil du public en situation de handicap dans les établissements recevant du public municipaux**

- ⇒ Objectifs : connaître les situations de handicap, savoir développer un accueil et un comportement adaptés et savoir informer le public sur les modalités d'accessibilité du bâtiment et des prestations proposées
- Mise en œuvre des prescriptions réglementaires liées à l'ADAP et au Registre public d'accessibilité
 - Formation alternée d'apports théoriques et de mises en situations
 - env. 50 agents concernés

2021 :

- **Formation d'agents municipaux à l'évacuation du public en situation de handicap en cas d'incendie – cf. page (ERP)**
 - ⇒ Objectif : Faciliter l'évacuation du public à l'aide de fauteuils d'évacuation adaptés
 - Présentation des matériels, mises en situation
 - Lieu concerné : Hôtel de Ville
 - 30 chargés d'évacuation formés
 - Poursuite de la formation dans les ERP comprenant un étage, non équipés d'espace d'attente sécurisé

- **Accueil et accompagnement des usagers/voyageurs en situation de handicap au parc de loisirs de Bouvent et au Cimetière**
 - ⇒ Formation assurée dans le cadre du « Service d'aide à la mobilité » des PMR mis en place à Bouvent en juillet-août 2021
 - ⇒ Objectifs :
 - Connaître les situations de handicap et prendre en compte leurs difficultés, attentes et besoins,
 - Adapter sa posture, gérer des situations diverses de communication et faire face à des situations liées au handicap
 - Formation assurée par l'APF France Handicap, alternée d'apports théoriques et de mises en situations
 - 4 agents concernés : 2 saisonniers dédiés au « service de mobilité » + 2 agents du Cimetière (transport ponctuel de PMR en voiturette sur le site)

- **Autres formations** suivies dans le cadre de parcours individuels ou collectifs :
 - ⇒ Exemples : « Etre en capacité de mener un accueil plus inclusif et de faire grandir le regard sur les différences » (Espace Petite Enfance des Baudières) ; « L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire » ; « Décryptage de la loi d'orientation des mobilités : volet "mobilités plus propres et plus actives" (2020) ; « les mobilités en mouvement : une opportunité pour une Cité inclusive » (2019)

II. ACTIONS MENÉES PAR D'AUTRES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

1. TRANSPORT :

a- ACTIONS MENEES PAR GRAND BOURG AGGLOMERATION :

- ◆ **Mise en accessibilité du réseau de transport public : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) des transports publics**

Dans le cadre de sa compétence « Transport », Grand Bourg Agglomération s'est engagée à mettre en accessibilité ses points d'arrêt bus, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005.

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération a confirmé son engagement de réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt en élaborant un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDAP). Ce SDAP a été approuvé par la Préfecture le 26 février 2016, pour une durée initiale de trois ans et prorogé d'un délai de deux ans.

Conformément à cette ordonnance, Grand Bourg Agglomération a établi une programmation initiale sur 3 ans, en déterminant les points d'arrêt prioritaires au regard de la configuration du réseau restructuré mis en service en septembre 2016.

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage ou de projet d'aménagement d'initiative communale englobant un ou plusieurs arrêts de bus, la Communauté d'Agglomération prend à sa charge l'intégralité des coûts d'aménagement et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Au moment du dépôt du SDAP en Préfecture, 35 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse étaient déjà accessibles.
De 2016 à 2019 : 65 points d'arrêt mis en accessibilité sur la ville de Bourg-en-Bresse, ainsi que le nouveau pôle bus Carré Amiot situé à proximité du Champ de Foire.
En 2020 et 2021 : 16 points d'arrêt supplémentaires mis en accessibilité sur Bourg-en-Bresse.

Points d'arrêt accessibles à Bourg-en-Bresse : 117

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Vennes	1	Observatoire (2)	1;4
Cimetière (2)	1	R. Schuman (2)	1
Mistral (2)	3	Moulin (2)	1
Curtafray (2)	3	Clinique	4;120
Pennessuy (2)	3	Lycée agricole (2)	4
Picasso (2)	3	Blanchisseries	5
Abbé Gringoz	3	Bourg Lycées (2)	1
Croix Blanche (2)	3	Vicaire (2)	5;7
Baudières (2)	3	Pôle bus « Carré Amiot »	1;2;3;4;5;6;7
Jura (2)	3	Charmettes (2)	6
Miche	6	Ormeaux (2)	2
Dépôt TUB	6	Berthelot (2)	3
Seguin (2)	5	Girod de l'Ain	3
Monastère de Brou	6	Norélan	2
Moulin de Rozières (2)	5;6	Voltaire (2)	1
Boulle	5	JJ Rousseau (2)	1
Parme (2)	2	Seillon CFA (2)	1
Riboud (2)	2	Charité - Université (2)	1;2;3;4
Aéroplanes (2)	2	Quinconces (2)	1;2;3;4
Loëze (2)	3	Quai Groboz	3

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Sémard Jaurès (2)	2;3;5	Labalme (2)	1
Victoire Gare (2)	1;5	Crouy (2)	2
Le plan (2)	2	Ferry (2)	2
Centre Nautique (3)	2 et 4	Girolles	6
Europe	2;4	Préfecture (2)	3;4
Valéry (2)	2;8	Hôtel de Ville	3;4
St Roch (2)	1	Canal (2)	6
CPA	6	Clos (2)	5
Revermont	4	Petit Challes (2)	4
Pré Neuf	4	La Bruyère (2)	1
Cuvier (2)	6	Plein Soleil (2)	1
Ainterexpo	2 et 6	Plein Soleil	2
Dîmes (2)	4	Revermont	1
Voisin (2)	5	Charité - Université (2)	5
Jarrin	5		

◆ **Acquisition de véhicules accessibles et déploiement du SAEIV dans les véhicules :**

- ✓ **Dès 2017**, l'acquisition de nouveaux véhicules accessibles a permis de rendre le **parc de véhicules 100% accessible** (acquisition de véhicules à plancher bas munis de palette rétractable, disposant d'un espace pour les usagers en fauteuil roulant).

→ **34 bus accessibles** constituent le parc actuel de véhicules (dont les réserves).

A noter, un rythme d'achat régulier : 2 bus en 2013 et en 2014, 3 bus en 2015 et 2016, 2 bus en 2017, 1 bus en 2018 et en 2019 ; 1 bus en 2020.

Par ailleurs, le réseau de transport a vu également le remplacement de son SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur) au cours de l'année 2016.

Ce nouveau dispositif vient compléter le niveau de qualité de l'accès à l'information voyageur pour tous. Les nouvelles fonctionnalités de ce dispositif permettent notamment la diffusion d'annonces sonores et visuelles à l'intérieur et à l'extérieur des bus urbains.

- ✓ La navette de centre-ville « Rubis'City » mise en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de DSP depuis 2019 est également accessible.

◆ **Amélioration du service spécialisé «Viva'Tub» :**

- ✓ Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP), le service « Rubis'Plus PMR » est un service de transport collectif, à la demande, qui fonctionne du lundi au samedi et permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de porte à porte grâce à des véhicules adaptés. Il se substitue au réseau Rubis pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser le réseau classique.

Le personnel de « Rubis'Plus PMR » est formé. Une ligne téléphonique directe permet d'accéder au service.

- ✓ Conditions requises pour avoir accès au service « Rubis'Plus PMR » :
→ être reconnu au préalable éligible par la « commission d'admission Rubis'Plus PMR ». Cette commission a pour rôle d'éviter les abus et de réserver l'accès au service aux seules personnes ne pouvant pas utiliser le réseau Rubis.

◆ **Perspectives 2022 :**

- ✓ Mise en application des engagements du SDAP se traduisant par la poursuite de la mise aux normes des points d'arrêts prioritaires

b- **ACTIONS MENEES PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :**

◆ **Réalisation et adoption du schéma directeur d'accessibilité / Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) des transports :**

- L'accessibilité des bâtiments et services départementaux aux personnes en situation de handicap constitue un axe prioritaire des politiques départementales.
- L'objectif du Sd'Ap départemental est de planifier les travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars reconnus prioritaires au sens de la loi. Sur le réseau régional de l'Ain, 231 arrêts ont été identifiés comme prioritaires et 184 nécessitent des travaux de mise en accessibilité. Pour ces travaux d'accessibilité, le Département a défini un référentiel d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'un arrêt accessible (longueur, profondeur, hauteur, marquage au sol...).
- Le Département prend à sa charge la maîtrise d'ouvrage et l'intégralité du coût de l'aménagement des arrêts. Dans le cas où une commune aurait un projet d'aménagement urbain englobant un ou plusieurs arrêts, la maîtrise d'ouvrage sera laissée à la commune.

Dans le cas d'un arrêt desservi par plusieurs réseaux de transports, le coût des travaux sera réparti entre le Département et l'AOM.

Les transports scolaires des élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH sont assurés par des services spécifiques, dans la continuité de ce qui existe.

◆ **Les arrêts mis en accessibilité de 2016 à 2021**

- Afin de prendre en compte les transferts de lignes à d'autres AOM et les mutualisations d'arrêts, les programmations annuelles ont été adaptées.

Le tableau suivant indique année par année le nombre d'arrêts mis en accessibilité dans le cadre du Sd'Ap.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre d'arrêts aménagés	20	14	28	30	20	23	135
Objectifs du Sd'Ap	31	31	33	32	29	31	187
Pourcentage de réalisation	65 %	45 %	85 %	94 %	69 %	74 %	72 %

• Constats - analyse :

> Les objectifs annoncés dans le Sd'Ap n'ont pas été complètement atteints. Pour cela il aurait fallu pouvoir réaliser une 30aine d'arrêts/an alors que la moyenne sur les 6 années du Sd'Ap s'établit à environ 22 arrêts/an.

Plusieurs raisons expliquent ce décalage :

1/ 2016 : année consacrée principalement à définir un référentiel d'aménagement des arrêts puis à recruter des entreprises capables de réaliser ces travaux. Ce dernier point est important car le Département a réalisé pour chaque arrêt aménagé un travail de conseil, de suivi et in fine de contrôle de tous les travaux afin de s'assurer que chaque quai réponde parfaitement aux exigences d'accessibilité définies par la loi.

2/ 2017 : transfert de la compétence « Transport » du Département de l'Ain à la Région AURA qui l'a immédiatement déléguée au Département de l'Ain. Cette période d'incertitude sur les modalités d'exercice de la compétence « Transport » a eu pour conséquence un retard dans le lancement des travaux, débutés en 09/2017. Ainsi, le plus faible taux de réalisation du programme s'explique par le fait qu'il n'y ait eu que 4 mois effectifs de travaux cette année-là.

> En revanche les années 2018 et 2019 ont permis d'atteindre un rythme de croisière avec une moyenne de 29 arrêts réalisés correspondant à un taux de réalisation d'environ 90 %.

> Les années 2020 et 2021, bien que fortement impactées par la Covid 19, se situent dans la moyenne des 6 années du programme. Ce résultat, qui peut sembler normal de prime abord, est toutefois à saluer en raison des innombrables complications auxquelles toutes les parties prenantes ont dû faire face pour continuer à avancer dans un contexte où l'ensemble des secteurs d'activités tournaient au ralenti.

=> Sur les six années écoulées = 135 arrêts, soit 72 % du programme initial ont été mis en accessibilité.

Perspectives :

L'année 2022 devrait permettre la réalisation de 14 arrêts supplémentaires. Quant aux 35 arrêts résiduels, leur réalisation est différée pour divers raisons : intégration à des projets communaux aux échéances incertaines, transfert de maîtrise d'ouvrage à une autre AOM, désaccord avec les élus locaux ...

2. LOGEMENT :

a- ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE :

Travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :

- ◆ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** lancée fin 2020, axée sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements de propriétaires occupants en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. L'objectif en terme d'adaptation est d'adapter 150 logements par an.
- ✓ Depuis le lancement de cette opération, 138 situations ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention pour l'adaptation (0 en 2020, 138 en 2021).

Autres dispositions existantes :

- ◆ **Opérations nouvelles des bailleurs sociaux** : prime de 3000€ par logement adapté et attribué à une personne en situation de handicap, en complément de la subvention de base de 1500€ ou 3000€ selon le type de financement du logement. Aucune demande formulée en 2020.
- ◆ **Opérations de réhabilitation du parc locatif social** : considérant les enjeux d'adaptation des logements au vieillissement, à la perte d'autonomie ou aux handicaps des habitants et plus globalement les enjeux d'accessibilité des logements pour le plus grand nombre, Grand Bourg Agglomération a adopté le régime d'aides suivant dans le cadre de la délibération du 8 février 2021 :
 - ⇒ Prime « adaptation & attribution » : prime de 3000€/logement (objectif 10 logements/an) sur justificatif :
 - de la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour une personne handicapée
 - ou d'un délai d'attribution supérieur à la moyenne lié à la recherche par le bailleur d'un demandeur pour lequel les adaptations existantes du logement conviendraient ;
 - ⇒ Prime ascenseur : + 1000 € / logement en cas de remplacement ou de création d'ascenseur (objectif 30 logements/an).
 - ⇒ Prime « Ergo » : lorsque la demande de logement social d'une personne en situation de handicap est bloquée et que cette situation est présentée en Bourse Aux Logements, Grand Bourg Agglomération pourra prendre en charge l'intervention d'un ergothérapeute pour qualifier les besoins de la personne et les travaux d'adaptation du logement nécessaires (objectif 10 logements /an).

2020 : 84 logements programmés mais aucune sollicitation de ces aides spécifiques.

2021 : 262 logements programmés dont 42 concernés par la prime ascenseur de 1000€/logement.

b- ACTIONS MENEES PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :

Dans le cadre de son rôle de pilote départemental de la politique logement et de la mise en cohérence de ses différentes politiques :

- ◆ **Mise en place de mesures financières** d'incitation à la création d'une offre de logements sociaux et «très sociaux» sur le parc public et privé :

1/ Parc privé :

- Subventions pour l'adaptation des logements existants de personnes âgées et handicapées, propriétaires ou locataires. Les montants maximaux sur les crédits propres du Département sont de :
 - 1 000 € pour le handicap et pour l'amélioration des conditions de résidence des personnes âgées classées en Gir 5 et 6
 - 4 000 € pour les personnes bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie).
- Des subventions de l'ANAH sont versées par le Conseil Départemental dont les taux sont basés sur la présentation des justificatifs liés à la dépendance.
- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

2/ Parc public :

- En ce qui concerne l'adaptation de logements existants, le Département accorde des subventions sur les mêmes critères que ceux appliqués pour le parc privé - Cf. *montants maximaux sur les crédits propres du Conseil Départemental ci-dessus*.
- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

3/ Données quantitatives :

- Parc privé : adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés
→ 357 dossiers autonomie (34 sur Bourg en Bresse) pour 1 286 527 € de subvention ANAH et 808 015 € de subventions du Département (hors aides MDPH)
- Parc public : adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés
→ 102 dossiers autonomie (5 sur Bourg en Bresse) pour 179 939 € de subventions du Département (hors aides MDPH)

Ces montants représentent une petite partie des dossiers financés par les bailleurs, qui effectuent souvent les travaux sans aides.

Perspectives :

Convention 2022-2025 relative au Programme d'Intérêt Général Dépendance en complément des différents Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat présentes sur le territoire départemental.

3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Les structures ci-dessous bénéficient d'une contribution financière significative de la Ville de Bourg.

A- ACTIONS MENEES PAR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POP CORN

La MJC est une association s'inscrivant pleinement dans le champ de l'éducation populaire. Elle se donne pour objectifs :

- 1- de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes par le maintien et la création de liens sociaux avec le souci d'actions intergénérationnelles

- 2- de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture

- 3- de participer collectivement à la construction d'une société solidaire et au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne

◆ Accessibilité du site :

La MJC est adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des espaces de la MCC qu'elle utilise : places de parking réservées, bâtiment sur 2 niveaux équipé d'un ascenseur, sanitaires, couloirs et portes aux normes. Cependant, l'inconfort des personnes en fauteuil dans la grande salle, lors de spectacles ou de projections, est noté, ceux-ci étant « coincés » entre la scène et les gradins.

◆ Actions réalisées :

La MJC Pop corn mène une politique de croisement de public sur toutes ses activités et projets en permettant à tous de participer.

1_ Accueil dans les activités régulières

Saison 2020-2021 :

- Atelier danse avec la Cie Passaros. Activité bimensuelle fortement perturbée par le Covid. Les adhérents de la MJC ont travaillé avec les patients du centre du Villageois et leurs éducateurs.

Saison 2021-2022 :

- Atelier « respire » : partenariat avec le CPA. 4 jeunes adultes et le personnel du CPA en Art-thérapie.
- Atelier « réussir par le sport » : DT Bresse Revermont & Sauvegarde de l'enfance. 6 jeunes
- Atelier Arts-plastiques : 4 adultes en situation de handicap
- Activité Piano : 1 adulte en situation de handicap
- Activité Hip-hop : 1 enfant en situation de handicap

- Activité théâtre adultes : plusieurs adhérents en situation de handicap (troubles autistiques)

2_ Accueil dans le cadre du musée numérique Micro-Folie

2021

- Visite découverte : 2 personnes avec troubles psychiques et 1 en situation d'handicap mental accompagnée d'une animatrice
- Visite découverte du musée, du Lab et visite commentée de la MCC : 14 personnes sourdes accompagnées d'interprètes en LSF dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en coordination avec l'AGLCA et ALTEC
- Atelier / musée numérique : 1 enfant avec troubles du comportement accompagné d'une éducatrice

◆ Aide tarifaire :

En collaboration avec le CCAS de la Ville de Bourg-en-Bresse, une aide tarifaire est développée en direction des publics éloignés financièrement de la culture et des loisirs, mais pas spécifiquement aux personnes handicapées.

- ◆ **Recrutement** en 2021 d'une personne en situation de handicap pour une durée de 10 mois (apprentissage)

Perspectives :

➤ **Poursuite des activités et ateliers en partenariat.** Exemples pour la saison 2022-2023 :

- Projet avec l'ORSAC de l'Ain (Fleyriat) – Externalisation d'activité pour un public spécifique.
- Accueil à la MJC de l'exposition « Dansons chez moi – la tendresse » (03/2022) ; partenariat avec la compagnie Passaros et le Pôle Adultes de l'APF
- Musique et cinéma : accueil des ateliers et de la restitution du projet « Danse et cinéma » avec la compagnie Passaros
- Mise à disposition pour répétitions flash mob avec le SESSAD
- Printemps des Ecritures : atelier d'écriture pour les participants de l'atelier Clin d'œil du CS de la Reyssouze
- Journée de découverte des dispositifs de droits communs (MJC) avec de jeunes lycéens autistes APAJH – dans le cadre des accompagnements du SESSAD.

B- ACTIONS MENEES PAR LE THEATRE

Accueil du public :

◆ **Capacité :**

Grande salle :

- 599 places, réparties entre l'orchestre, les latéraux et le balcon (dont 70 en latéraux à visibilité réduite).
- 6 places pour personnes en fauteuil roulant sont balisées et réservées tout au long de la saison : 4 accessibles en autonomie de plain-pied et 2 en utilisant l'ascenseur. Possibilité d'accueillir 4 personnes supplémentaires et des personnes de forte corpulence ne tenant pas dans les fauteuils du théâtre.

Petite salle Jean Villar :

- 140 places dont 2 pour personnes en fauteuil balisées et réservées tout au long de la saison. Accès par l'ascenseur de la salle des fêtes avec accompagnement du personnel. Possibilité dans certains cas d'accueillir 4 personnes supplémentaires.

Représentations extérieures :

- Capacités d'environ 100 personnes dont au moins 2 places pour personnes en fauteuil roulant, balisées et réservées tout au long de la saison. Adaptation du personnel selon l'accessibilité des lieux mis à disposition.

- ◆ **Espace d'accueil / billetterie** avec banque adaptée aux utilisateurs de fauteuils roulants.

- ◆ **Formation du personnel** d'accueil, présent le soir des spectacles. Formation à l'accueil d'enfants autistes par l'IME Henri Lafay

- ◆ **Information du public** dans la brochure et sur le site web du Théâtre sur accueil et accompagnement des personnes porteuse de handicap

- ◆ **Sélection de spectacles adaptés** sur demande, et lorsque les conditions le permettent, programmation de spectacles en langue des signes, sous-titrés ou en audiodescription.

- ◆ **Visites du théâtre** : proposition d'aménagements d'horaires afin de répondre aux contraintes de sortie des établissements. Adaptation de la visite au public concerné. Visites régulières : IME le Prélion, ITEP les Alaniers de Brou, délégation APF France Handicap

- ◆ **Tarifs adaptés** : dans le cadre du dispositif « Profitez de votre temps libre » financé par le CCAS de Bourg et le Théâtre ; 10 structures de Bourg signataires de ce dispositif, notamment : Vivre en Ville 01, SAVS ORSAC, CPA de l'Ain, Foyer des Prés de Brou et Foyer des quatre vents (ADAPEI 01)
 - saison 2018-2019 : dispositif mis en attente pour les groupes
 - saison 2021-2022 : dispositif maintenu pour les individuels.
 Tarif individuels : le bénéficiaire paie environ 1/3 de la place.
 Tarif groupes : harmonisation entre les structures de Bourg et hors Bourg. Possibilité pour celles de Bourg de déposer un projet au CCAS pour financer leur venue au théâtre.
 Accompagnateurs : gratuit. Les personnes porteuses d'une carte CMI invalidité avec besoin d'accompagnement bénéficient d'une invitation pour leur accompagnateur
Bénéficiaires 2021: ADAPEI, CPA, Vivre en ville 01, Foyer Courtes-Vernoux, IME Hauteville, MAS les Montaines à Meillonas, Foyer Adapei de Treffort, Villa Joie, IME le Prelion, SESSD, Villa Joie, IME Georges Loiseau, FAF APRIDEV, Institut de Jeunes sourds, Foyer les Bruyères à Charnay les Mâcon, SAVS Le passage.
 → 94 adultes : beaucoup de structures n'ayant pas pu sortir pendant la période covid et beaucoup de représentations ont été annulées). Les enfants bénéficient du même tarif que les autres structures enfance
 → 288 enfants

Manifestations et programmations spécifiques sur le thème du handicap :

- ◆ Depuis plusieurs années, L'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse propose des manifestations spécifiques sur le thème du handicap. Ainsi, des spectacles sont programmés et réalisés avec des artistes handicapés ou intègrent, dans leurs propos, la particularité de tel handicap. Exemples :
 - « *Jean-Pierre, lui, moi* » par le Pocket Théâtre (octobre 2020) : spectacle abordant le sujet du handicap avec beaucoup d'humour et d'humanité.
 - Spectacle sur la perte de mémoire Andre y Dorine par le Kolunka Teatro (prévu au 1er trimestre 2020) : annulé, sera reprogrammé en 2022
 Les nombreuses expériences menées depuis quelques années dans ce sens :
 - Permettent au public de découvrir d'autres formes artistiques, d'autres artistes
 - Favorisent la venue de publics n'ayant pas l'habitude de se rendre dans les lieux de diffusion artistique
 - Créent une mixité de publics intéressante pour la vie de l'établissement.

Actions culturelles menées à destination du public handicapé :

- ◆ **Présentations de saison** à divers associations ou foyers : IME le Prelion, IEM Handas Le Coryphée (Viriat), Vivre en ville 01, GEM Au va et Vi'Ain, SAVS ORSAC, IME H. Lafay, MAS Montplaisant, FAM St Joseph, SAVS le passage
- ◆ **Visites du Théâtre** : IME Henry Lafay, ITEP Les Alaniers de Brou, IME le Prelion, Foyer Domagne
- ◆ **Description des spectacles** pour les déficients visuels – avec l'association FAF APRIDEV : accueil au théâtre, 1 heure avant le spectacle, d'un groupe de 7 à 10 personnes déficientes visuelles et de leur accompagnateur.
 - Objet : description des spectacles choisis pour une meilleure compréhension. Sont abordés les décors, le changement de lumières, les entrées des différents personnages, la mise en scène, la scénographie et l'explication des choix et la signification, les personnages, leur description physique et vestimentaire, les changements de costumes, accessoires, la découpe de l'histoire et les moments importants. La fin des pièces peut également être racontée si certains actes sont incompréhensibles sans la vue.
 - Mises en scènes, costumes, lumières décrites :
 - 2020 : spectacles annulés en raison de la crise sanitaire liée au covid.
 - 2021 : 2 spectacles annulés. Ont pu assister à une présentation et au concert des Blond and blond and blond fin 2021 : *La Tempête*, compagnie Sandrine Anglade. Le groupe a pu découvrir et toucher le décor et les accessoires, rencontrer les comédiens.
- ◆ **Action auprès du public scolaire**
 - **Traduction du mot d'accueil et des bords de scène par une traductrice en langue des signes** : lorsque des enfants de l'Institut des Jeunes Sourds sont présents sur des représentations ; présence de la traductrice sur scène, ce qui permet à tous les enfants de suivre la même discussion, et aux enfants non-sourds de découvrir la langue des signes.
 - **Projet autour du spectacle Rien que le soleil qui**, compagnie Anidar auprès d'une classe de l'école Lazare Carnot et de jeunes de l'Institut de jeunes sourds. Ateliers LSF et mouvement et ventriloquie.

◆ **Participation de publics handicapés aux actions culturelles proposées au tout public**

Tous les spectateurs sont accueillis lors des ateliers, seuls s'ils sont autonomes, accompagnés si besoin. Les salles sont accessibles et les intervenants s'adaptent aux spécificités de chacun.

Exemples 2019 : atelier d'écriture (3 personnes de Vivre en Ville 01 accompagnées d'une éducatrice). A travers des exercices et jeux circassiens, il s'agissait de comprendre comment le corps a son propre langage.

2020 : annulation de la quasi-totalité des actions de médiation avec du tout public (crise liée au covid).

◆ **Décentralisation de spectacles**

2021 : Aubade nomade (extraits spectacle Roiseaux par l'Arbre Canapas) : dans les locaux des MAS St-Paul-de-Varax et Meillonnas, et à l'IME Henri Lafay

Saison 2021-2022 spectacle SIM, compagnie les décintrés en Costumes : ITEP les Alaniers et Vivre en Villes 01

◆ **Projet Extra-ordinaire EMMA** avec La Toute Petite Compagnie, en partenariat avec L'APF France Handicap et l'Adapei. Ce projet inter-associatif (Délégation APF de Bourg et pôle adultes, IEM le Coryphée, SAVS le passage) est une aventure collective de création musicale, sonore et vocale au travers de tablettes et smartphones avec le dispositif E.M.M.A. Ce projet a débuté en janvier 2019 et s'est terminé en juin 2021 par une restitution filmée au théâtre. Un public restreint a pu être invité. Il reçoit le soutien du programme Culture et Santé via l'association InterSTICES qui le porte pour le compte de la DRAC, L'ARS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

◆ **Formation à l'accueil d'enfants autistes** par des éducatrices spécialisées de l'IME Henri Lafay pour 3 médiatrices du théâtre et les 2 hôte(ss)es d'accueil les plus souvent en contact avec des enfants.

Travaux d'accessibilité – bâtiment Ville de Bourg :

- 2021 : mise aux normes des sanitaires, installation de seuils pour effacer les ruptures de niveau

Perspectives 2022 :

- Poursuite des actions engagées et des travaux de mise aux normes
- Développement d'autres axes d'accessibilité

C- ACTIONS MENEES PAR LA TANNERIE

◆ **Accessibilité du site** : dès l'ouverture de la Tannerie (11/2001), l'accent a été mis sur l'accès facilité pour tous :

- ✓ Salle de concert au même niveau que l'accueil-billetterie
- ✓ Accueil des artistes : ascenseur permettant l'accès depuis l'entrée aux loges et à la scène
- ✓ Amélioration de l'accessibilité effectuée fin 2016 et début 2017

◆ **Actions réalisées en 2021 :**

✓ **IME Le Preillon, ITEP des Alaniers, ITEP de Seillon**

→ Accueil chaque semaine, d'un groupe d'enfants ou d'adolescents à La Tannerie par la chargée d'actions culturelles. Un artiste par groupe est choisi pour intervenir sur un trimestre, afin de leur faire découvrir des pratiques instrumentales, de les faire s'écouter et jouer ensemble, de les sensibiliser à l'univers des cultures urbaines (écriture, enregistrement, clip) ou d'être dans un travail de création.

◆ **Aide tarifaire :**

- ✓ Application du tarif CCAS pour les membres de l'ADAPEI de Bourg
- Coût de 1€ par adulte, le reste étant pris en charge pour moitié par la Tannerie et le CCAS de la Ville de Bourg.

Perspectives :

- Reconduction des actions 2021 avec les IME et ITEP
- Mise en place d'un tarif réduit sur chaque spectacle pour toute personne en situation de handicap (gratuité pour les accompagnants)
- Dans le cadre des futurs travaux d'extension et rénovation de la Tannerie (2023-2025) : demande d'une réflexion sur un aménagement de la salle permettant de réserver un espace de qualité pour les personnes en situation de handicap à mobilité réduite.

Partie II. Perspectives

Poursuite d'actions à destination des personnes en situation de handicap pour améliorer l'accès aux services et leur confort de vie dans la cité, notamment :

1. **CONCERTATION :**

Poursuite des réflexions et démarches engagées pour une meilleure prise en compte des déplacements et usages des personnes en situation de handicap.

2. **DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE**

- ◆ Dans la continuité du plan d'actions et des priorités de travaux définies dans le cadre du **PAVE 2016-2020**

1. Études et actions en faveur des déplacements :

A_ Souhaités par la commission accessibilité :

Objectifs :

- Préserver la qualité des cheminements et des aménagements réalisés
- Favoriser la continuité et la sécurisation des déplacements des piétons et autres usagers de l'espace public en limitant les obstacles aux déplacements
- Occupation du domaine public par des terrasses et autres équipements commerciaux (chevalets, étalages), bacs à déchets ménagers, panneaux de signalétique routière, économique ou de chantiers et autres mobiliers temporaires : veiller à leur implantation en prenant en compte les normes d'accessibilité et les usages pour éviter les obstacles, rétrécissements et ruptures de cheminements.
- Séparation des flux piétons/cycles lors des nouveaux aménagements pour une circulation plus apaisée
- Sensibilisation des usagers (riverains, piétons, cyclistes et autres 2 roues, automobilistes...) au partage et à la bonne utilisation de l'espace public

B_ En application de la Loi d'orientation des Mobilités –LOM- du 24/12/2019 :

- Recensement de l'accessibilité des itinéraires et cheminements dans un rayon de 200m autour des points d'arrêts de bus prioritaires

2. Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics :

- Poursuite des travaux légers et moyens restant à réaliser selon des priorités à définir en lien avec la CCA
- Poursuite des travaux en faveur de la continuité des déplacements : mises aux normes des passages piétons, stationnements réservés aux personnes handicapées, sonorisation des feux tricolores, aménagement de bandes podotactiles...
- Intégration des travaux « lourds » nécessitant une étude globale d'aménagements au programme voirie selon le budget disponible au plan pluriannuel d'investissement
- Articulation avec les actions et les demandes de proximité des usagers, conseils citoyens, associations et autres travaux en faveur des déplacements (voiries prioritaires et autres voiries communales)

- ◆ **Plan vélo 2021-2026 :**

Année 2022 :

➤ **Mise en œuvre des grands principes du Plan vélo** notamment :

- Aide financière à l'acquisition de vélos auprès des résidents de Bourg : vélos avec ou sans assistance électrique, vélos cargo, vélos adaptés aux personnes handicapés... ; Aide supplémentaire du CCAS pour les revenus modestes.
- Publication d'un guide des bonnes pratiques rappelant les règles du code de la route et des bons réflexes à adopter pour assurer la sécurité de tous.
- Mise en place d'ateliers communs à la Commission Accessibilité et au Groupe de Travail Cycles sur le « partage des espaces publics - sensibilisation des usagers » pour définir des actions pouvant être menées par des associations partenaires, accompagnées par la Ville.
- Poursuite des aménagements cyclables notamment : Pont de Lyon, boulevards Jules Ferry, Emile Huchet et Paul Valéry

- ◆ **Débitumisation des cours d'écoles :**
 - **Poursuite des aménagements**
 - Ecoles concernées en 2022 : Groupes scolaires des Dîmes et de l'Alagnier – Lilas élémentaire
 - Groupe scolaire des Dîmes accueillant une ULIS : création d'un espace naturel ludique et inclusif répondant aux besoins issus de la concertation menée en 2021 : cheminements accessibles, aménagement de mobiliers adaptés
- ◆ **Opérations d'aménagement de l'espace public** : poursuite de travaux ponctuels et réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne. Exemples :

a- Travaux lourds nécessitant une étude globale d'aménagements – exemples :

Pont de Lyon : création d'une voie nouvelle entre le Pont de Lyon et le carrefour avec la rue Delestraint ; requalification de l'avenue de Lyon entre le pont et l'avenue Pierre Sépard ; création d'une piste bidirectionnelle dans les secteurs requalifiés, et le long des boulevards Jules Ferry, Emile Huchet et Paul Valery

Rue de la République – section place Quinet/rue Littré : réaménagement complet avec un trottoir dédié aux terrasses et des bandes végétalisées côté Sud de la rue pour libérer le trottoir Nord de tout obstacle aux déplacements

Abords de la Maison du Cirque : réaménagement complet – réalisation 2022-2023

Place des Bons Enfants : Extension de l'aire de jeux, destinée aux plus petits et accessible ; développement des usages de convivialité avec mobilier, plantations et ombrage.

b- Travaux ponctuels légers et moyens – exemples :

Rue de l'Est 2ème tranche : création de trottoirs

Chemin des 40 coupées : création d'un trottoir

Rue François Pigner : création d'un trottoir

Rue de St Georges : prolongement d'un trottoir

Poursuite de la mise aux normes des passages piétons pour favoriser la continuité des déplacements et des stationnements réservés aux personnes handicapées

Feux sonorisés : installation de dispositifs sonores avec indication du nom des rues traversées

- Carrefours prévus en 2022 :

Avenue de MARBOZ / Rue François ARAGO

Avenue de MARBOZ / Rue Joseph JACQUARD

Rue Pierre TERRASSON / rue du STAND

3. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS :

Accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public :

Poursuite de la mise en accessibilité des ERP dans le cadre de la stratégie adap définie, d'opérations de réhabilitations et de constructions, de travaux de rénovation énergétique.

- ◆ **Travaux en cours ou à l'étude pour livraison 2022 :**

⇒ **Stratégie ADAP :**

GS Louis Parant maternelle et élémentaire - EPE Peloux - GS Peloux maternelle et élémentaire - EPE Terre des Fleurs - Stade Ardito – école Charles Péguy Maternelle – école des Dîmes élémentaire – école des Lilas élémentaire – gymnase des Arbelles – gymnase Quinet – jeux de boules Millet – Maison Sociale

⇒ **Constructions - Réhabilitation :**

Gymnase Henry Villard : réhabilitation lourde du bâtiment + Extension en RdC. Bâtiment futur aux normes d'accessibilité
Centre de loisirs Madeleine : réhabilitation lourde du bâtiment des glycines (site Madeleine) pour l'installation d'un pôle social (centre de loisirs). Bâtiment futur aux normes d'accessibilité

◆ **Travaux en cours ou à l'étude pour livraison 2023 :**

⇒ **Stratégie ADAP :**

Gymnase du Peloux – Pétanque burgienne – Aérodrome – Monastère Royal de Brou – église Notre-Dame presbytère

⇒ **Constructions - Réhabilitations :**

Pôle A Mercier : réhabilitation des locaux en lien avec le Département

Chapelle de la Madeleine : suppression de ressauts, création d'un platelage bois pour supprimer une marche isolée

Gymnase Voisin : mise en accessibilité des sanitaires, vestiaires, salle de l'étage et tribunes pour le public avec création d'un ascenseur

Groupe scolaire Charles Robin – aile A Mercier : création d'un ascenseur pour accès niveau 1 et mise aux normes sanitaires et accès. Cette opération répondra à la mise en conformité des ERP GS Charles Robin-Peindre à Bourg et GS Charles Robin-Logement Photo Club prévus en 2024

Maison du cirque : construction neuve d'une école du cirque ; bâtiment en simple RdC conforme aux normes d'accessibilité

Restaurants du cœur : achat d'un bâtiment AGRI SUD-EST ; Relogement de l'association des Restos du cœur ; Bâtiment futur aux normes d'accessibilité

◆ **Travaux de mise en conformité accessibilité conjoints à des travaux SPL de rénovation énergétique :**

- 1^{ère} Phase – 2021-2024 : 3 bâtiments complets : GS Jarrin – GS Brou

- 2^{ème} Phase – 2022-2025 : 2 bâtiments complets : GS DAUDET

❖ **Part globale 2022 estimée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux : 355 500 € TTC**

ERP inscrits à l'adap mis aux normes -accessibilité complète- fin 2022 (prévisionnel) : 57 ERP soit

53,77% du nombre total d'ERP à mettre aux normes

75,58% de réalisation de la stratégie adap définie

ERP complètement accessibles fin 2022 (prévisionnel) : 74 ERP, soit

60% du nombre total d'ERP Ville

❖ **Part globale 2023 estimée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux : 700 000€ TTC (hors GS Robin – aile Mercier)**

4. EMPLOI :

Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :

◆ **Reclassements d'agents municipaux** concernés par des restrictions d'inaptitude et bénéficiaires de reclassement effectif

- Proposition d'un parcours de formation pour les agents en attente d'un reclassement professionnel. Les agents sollicitent plus en amont le départ en formation sur la thématique « construction de son projet d'évolution professionnelle »

- Proposition de formations informatiques « de base » pour faciliter les transitions professionnelles. Les formations seront effectives en 2022.

◆ **Participation financière**, en partenariat avec le FIPHFP à l'acquisition d'équipements spécifiques adaptés et à l'aménagement de postes de travail

5. SPORTS

Parc de loisirs de BOUVENT

Poursuite des services et aménagements visant à favoriser l'accueil, les activités et les déplacements du public, notamment des PMR :

- **Service d'aide à la mobilité** : poursuite du service sur la saison 2022 à titre expérimental en partenariat avec l'APF : transport de PMR en voiturette, formation des personnels dédiés, prêt de matériels adaptés
 - **Aménagements améliorant l'accueil et le confort d'usage** des visiteurs. Entre autres :
 - > entrée du parc (guérite accessible ...), parkings, arrêt de bus (compétence Grand Bourg Agglomération)
 - > nouveaux espaces de jeux-détente et d'équipements sportifs
 - > réaménagement de la zone de baignade et de la plage
- ⇒ Travaux réalisés en cohérence avec la mise en accessibilité du site/adap de la Ville

6. VIE SOCIALE :

Conseil Local de Santé Mentale :

- ◆ **Mise en place d'actions** par les groupes de travail et selon les priorités définies – cf. page 29
- Formation des accueillants
- Participation aux semaines d'information sur la santé mentale
- Mise en place de formations aux premiers secours en santé mentale

7. FORMATION :

- ◆ **Poursuite des actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap**, dans le cadre :
 - De **formations de professionnalisation** (individuelles et collectives)
 - De la **mise en œuvre des prescriptions réglementaires** liées à l'Ad'AP et au Registre public d'accessibilité.
Exemple :
 - poursuite de la formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements recevant du public municipaux - session débutée en 2019
 - de la **mise en œuvre des actions Ville**. Exemple :
 - formation à l'évacuation des PMR en cas d'incendie pour les ERP équipés de fauteuils d'évacuation (= accueil du public à l'étage) : Hôtel de Ville, Bâtiment des Lices, Médiathèques Camus et Vailland, H2M

Exemples de réalisations étudiées en concertation

◆ Travaux de voiries

- ⇒ **Créations et mises aux normes de traversées piétonnes** pour sécuriser et assurer une continuité de déplacements : aménagements sollicités par des conseils citoyens, associations ou usagers



Bd St NICOLAS : création d'un passage-piétons pour sécuriser la traversée du boulevard (2019). Photo intégrant l'aménagement de la piste bidirectionnelle (2021)



Rue Xavier PRIVAS – angle rue du Pont des Chèvres : création d'un passage-piétons (2020)



Rue Alfred BERTHOLET – angle Frères LUMIERES : création d'un plateau piétonnier pour mise aux normes des traversées (2020)



Rue Lamartine : sécurisation de la traversée des élèves devant le collège J. d'Arc (2021)

- ⇒ **Créations - mises aux normes de stationnements réservés** : réalisations sur demandes, à l'occasion de travaux de réfections de voiries et de mise aux normes d'ERP (AD'AP)

- Demande d'usagers :



Rue DELESTRAINT : création d'un GIC pour faciliter les déplacements de riverains (2020)



Rue NOTRE-DAME : création d'un GIC pour faciliter les déplacements dans l'hyper-centre (2021)



GS DAUDET : création d'un GIC et installation de barrières pour sécuriser les abords de l'école (2021)

- Travaux de réfection de voiries :



Place JOUBERT : création d'un GIC en remplacement de celui non conforme dans le cadre des travaux de modification des places de stationnement (2019)



Rue de CROUY : mise aux normes des GICs devant le lycée Quinet dans le cadre des travaux de réfection de la rue (2021)

- Abords d'ERP communaux (en cohérence avec la mise en conformité ADAP)



Rue Comte de la TEYSSONNIERE : création d'un GIC devant l'Espace Petite Enfance du Peloux (2019)



Stade LA CHAGNE - ASPTT : création de GICs devant les vestiaires (2019)

- ◆ **Autres dossiers étudiés en concertation :**



Fauteuils d'évacuation PMR en cas d'incendie (2019) :
Tests de matériels adaptés avant acquisition



Pieds d'arbres – Av. A. BAUDIN (2020) : application d'un matériau drainant et non meuble pour combler les ruptures de niveaux



Tour de France – accueil de stands sur le parvis du MRB (2020) : tests de tapis roulants avant acquisition pour faciliter les déplacements d’usagers en fauteuil et mal marchants. Manifestation sur le parvis annulée suite aux mesures sanitaires

Débitumisation des cours d’écoles : accessibilité prise en compte en concertation avec l’équipe éducative et les élèves : maintien/création de cheminements non meubles, adaptation de sols selon le jeu



Groupe scolaire des Vennes (travaux 2020)



Ecole maternelle Saint-Exupéry (travaux 2021)



2021 – GS des Dîmes (2021) : concertation des élèves notamment en situation de handicap pour recenser leurs besoins et proposer des aménagements adaptés. Travaux : avril à juin 2022.

Travaux de Voiries prioritaires au PAVE



Rue MONTESQUIEU – section rue Molière à rue de la Chartreuse (2018 à 2021) : réaménagement complet – création d'une chaussée partagée, rénovation de la chaussée et des trottoirs, plantations



Edouard HERRIOT section Morgon/Pont des Chèvres (2019-2020) : réaménagement complet – suppression d'une voie de circulation au profit des piétons et des cycles, aménagements paysagers et de berges, création d'un belvédère, réfection des passerelles piétonnes



Rue MONTHOLON : réaménagement complet rue Comte de la Teyssonnière à avenue du Mail (2019-2020) : rénovation de la chaussée et des trottoirs, rétrécissement localisé de la chaussée, plantations



Jean Marie VERNE – de Rue de St Roch à place Perrier Labalme (2019 à 2021) : réfection des trottoirs et de la chaussée, création d'une piste cyclable bidirectionnelle, mise aux normes des quais bus (GBA), plantations



Rue de CROUY (2021) : réfection des trottoirs et de la chaussée, mise aux normes des GICs



Rue des DIMES (2021) : création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Joncs pour mises aux normes PMR de 3 traversées

Autres voiries et espaces publics de la commune



Gabriel Et Charles VOISIN (2019) : élargissement du trottoir côté pair, création de passages piétons



Rues Honoré d'URFE et MALHERBES (2019) : élargissement des trottoirs, création de passages piétons



Rue des CEDRES (2020) : réfection des trottoirs, création d'un passage piétons



Rue des TULIPES (2020-2021) : réfection chaussée et trottoirs, création et mises aux normes de passages piétons, dispositifs de ralentissement



Rue des Compagnons (2021) : réfection de trottoir dégradé



Rue Louise CHEVRIER (2021) : réfection chaussée et trottoirs, mise aux normes des passages-piétons, dispositifs de ralentissement



Rue Paul VERLAINE (2021-02/2022) : réfection chaussée, création et mise aux normes de trottoirs ; travaux cofinancés (Bourg, Péronnas et Grand Bourg Agglomération)

Établissements municipaux recevant du public : prise en compte des prescriptions techniques

→ **Agenda d'Accessibilité Programmée - Ad'AP** : poursuite de la mise en accessibilité complète de sites selon le plan d'actions et la stratégie patrimoniale adoptés au Conseil Municipal en février 2016 et approuvés par le Préfet .



Médiathèque CESAIRE (2019) : mise aux normes du cheminement extérieur, des accès et des sanitaires, signalétique sur portes vitrées



GS ALAGNIER maternelle (2019) : mise aux normes du cheminement extérieur, remplacement de portes intérieures



Epicerie solidaire (2020) : aménagement de la banque d'accueil, d'une rampe d'accès avec mains courantes et de bandes d'éveil à la vigilance



Prévention routière (2020) : création d'un sanitaire PMR, mise aux normes de la porte d'accès



Salle municipale d'obsèques – abords (2021) : création d'une place PMR et d'une rampe d'accès, éclairage du cheminement extérieur, aménagement de bandes d'éveil à la vigilance.



Stand de Tir (2021) : modification des portes, mise en place de rampes, places de stationnement GIC, aménagement des sanitaires et chemin d'accès

→ Dans le cadre d'opérations lourdes de réhabilitation et de construction



GS ARBELLES élémentaire : mise en accessibilité complète du site avec création d'un ascenseur – aménagements extérieurs (travaux 2018 finalisés en 2019)



Médiathèque CAMUS et Office de Tourisme (2019) : réhabilitation lourde de ces 2 ERP avec une mise aux normes d'accessibilité complète et la création de 2 ascenseurs



Bat des lices (2019) : réhabilitation du bâtiment pour reloger des services Mairie accueillant du public, en remplacement des anciennes résidences non ou peu conformes (centre Thérèse Sommier et Maison des associations). Création d'un ascenseur.



Maison de la Culture et de la Citoyenneté (2020) : construction d'un bâtiment en remplacement de ceux de la MJC et de l'AGLCA anciens et non conformes. Création d'un ascenseur



Vestiaires MOUTHIER – Gymnase des Vennes (2020)
Réhabilitation de l'ancien vestiaire non conforme après incendie. Reconstruction des vestiaires, création d'une salle de convivialité



Salle familiale (2021) : construction d'une salle familiale sur le site de Bouvent-Curtafray. Bâtiment en simple RdC aux normes d'accessibilité

Accès à l'offre Culturelle, de Loisirs et Sportive

Structures et Équipements municipaux :

- **Parc de loisirs de Bouvent 2021** : réalisation d'aménagements et mise en place d'un service d'aide à la mobilité pour faciliter les déplacements et l'activité physique des PMR - concertation avec l'APF et la Coordination Handicapés :
- ✓ Transport de PMR en voiturette adaptée, prêt de vélos adaptés et de petits matériels pour le transport d'effets personnels
- ✓ Aménagements : création d'espaces pique-niques et de GICs, aménagement de bancs tous les 100m et de toilettes sèches adaptées



Transport de PMR en voiturette adaptée



Rollfiet



Tricycle



Twiner



Quadrix

Prêt de vélos adaptés aux PMR dans l'enceinte du parc



Aménagement d'une nouvelle aire de pique-nique adaptée zone nord : mobiliers et cheminements



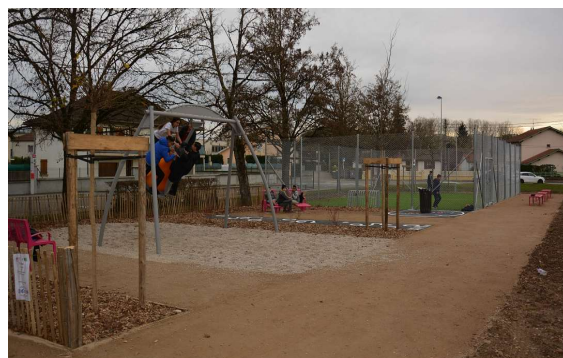
Installation de toilettes sèches adaptées le long du lac

- **Aires de jeux :**

Quartier des Dîmes – travaux 2018 finalisés en 2019 :



Square Libellules - aire de jeux pour enfants :
Revêtement accessible - jeux mixtes



Espace foot et jeux pour adolescents : cheminements
et revêtements non meubles



Place de la Commune : aménagement de jeux, bancs et équipements adaptés (2020)



Pédaliers pour séniors



Square Louis Parant : aménagement de cheminements non meubles pour accéder à l'espace pique-nique (2020)

→ **Équipements culturels municipaux** : organisation d'actions et ateliers adaptés, mise à disposition d'outils pour faciliter l'accès au public en situation de handicap

Monastère Royal de Brou :

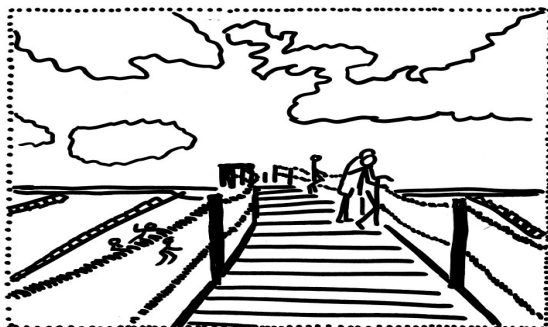


Traduction de visites en langue des Signes
Exposition VALADON et ses contemporaines (2021)



Moulage du tableau « La Sainte Famille » de Jan de Beer (2019) – installation de cartels en braille dans le parcours permanent de visite (2021)

H2M :



H2M : réalisation de silhouettes thermogonflées pour les ateliers de médiation avec des déficients visuels.
Exposition « Le Grand Tour » (2021)

Sensibilisation au handicap des agents municipaux dans le cadre d'actions menées par la Ville



Formation « Accessibilité de la voirie et des déplacements » (décembre 2018 – 2019)



Formation « Accueil du public en situation de handicap » (2019-2020)

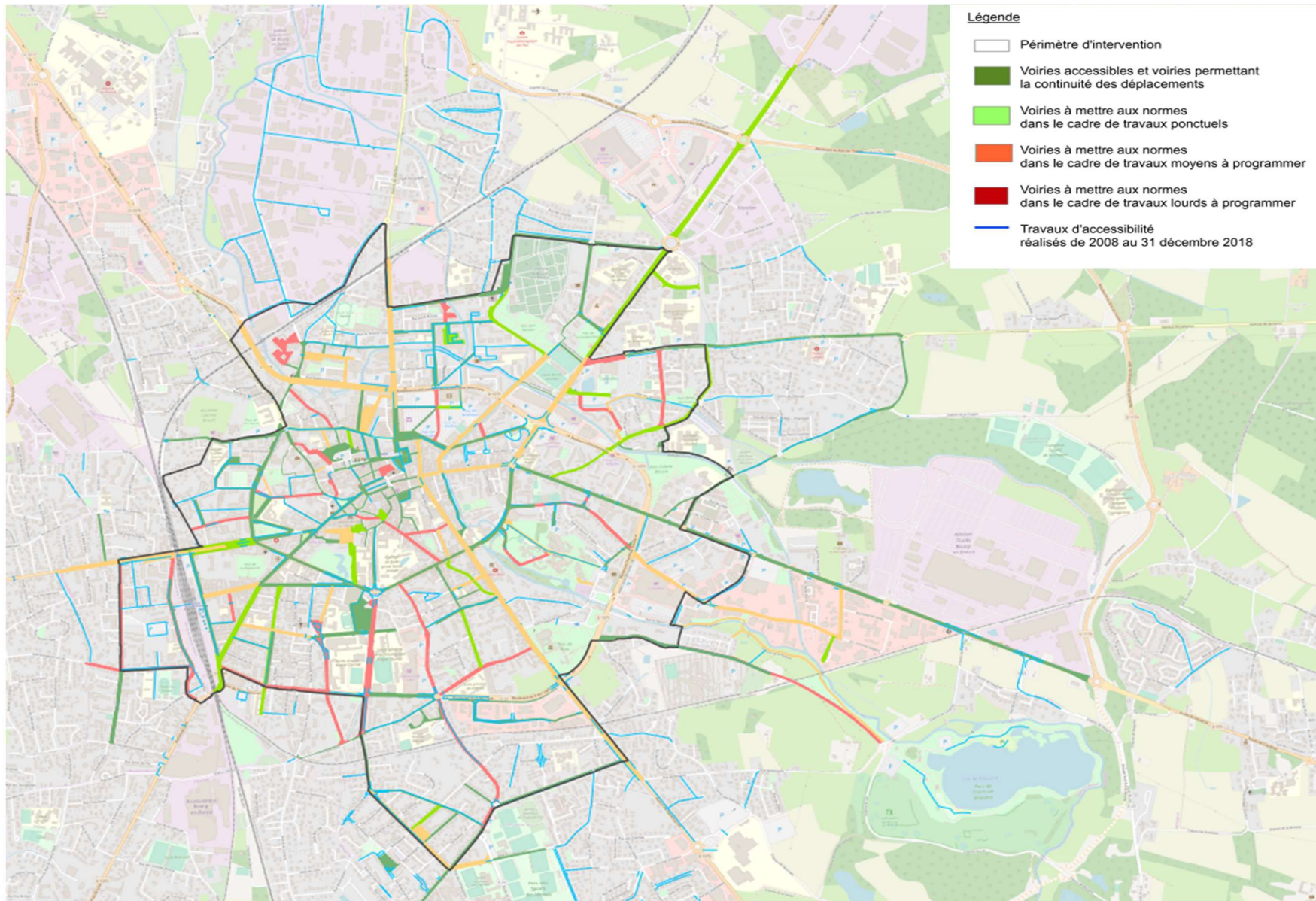


Formation « Evacuation de personnes à mobilité réduite en cas d'incendie » (2021)



Formation « Accueil du public et des voyageurs en situation de handicap » dans le cadre du service d'aide à la mobilité mis en place au Parc de Bouvent (2021)

DIAGNOSTIC PAVE 2016-2020 – VOIRIES ACCESSIBLES ET TRAVAUX RESTANT A REALISER - au 31 décembre 2020



PAVE 2016-2020 => Carrefours feux tricolores sonorisés au 31/12/2020

-> 47 carrefours équipés d'une synthèse vocale sur 58 au total

